



LE PREFET DE LA REGION
BRETAGNE

PREFET DE L'ILLE-ET-VILAINE



LE PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL



Éducation
nationale



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE

-VOLUME 2 (annexes)-

**PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE
L'ILLETTRISME**

2015 -2018

« COMPRENDRE POUR AGIR »

Table des annexes



- <u>Annexe n°1</u> : Tableau récapitulatif des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels associés.....	p.3
- <u>Annexe n°2</u> : Tableau récapitulatif des actions réparties par thématiques et axes.....	p.5
- <u>Annexe n°3</u> : Fiches-acteurs.....	p.6
- <u>Annexe n°4</u> : Fiches-actions.....	p.26
- <u>Annexe n°5</u> : Lettre de mission du 18 septembre 2014 co-signée par le directeur de l'ANLCI et le Préfet de la région Bretagne.....	p.81
- <u>Annexe n°6</u> : Liste des personnes contributrices à l'élaboration du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRLCI).....	p.83

Annexe n°1. Tableau récapitulatif des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels associés.

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Acteurs mobilisés	N° Fiches action
AXE 1 : Prévenir l'illettrisme du plus jeune âge à la fin de la formation initiale	1. Développer la maîtrise de la langue afin d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	Rectorat (Fiche acteur n°1), DIRPJJ (Fiche acteur n°3)	Fiches action n°1, n°2 n°3, n°4, n°5, n°6
	2. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.	Mission de lutte contre le décrochage scolaire ; Rectorat (Fiche acteur n°1), DIRPJJ (Fiche acteur n°3), ARML Bretagne (Fiche acteur n°4)	Fiches action n°1, n°2, n°3, n°7, n°8, n°14
	3. Favoriser les temps de co-éducation.	Rectorat (Éducation nationale) / ESN-NO (ministère de la Défense) ;	Fiche action n°3
	4. Développer l'accès au livre et à la lecture pour les enfants en dehors du temps scolaire.	EP « Livre et lecture » (Fiche acteur n°8).	
AXE 2 : Repérer pour accompagner les publics en situation d'illettrisme	1. Mieux diagnostiquer et assurer le suivi des personnes en situation d'illettrisme.	Rectorat (Fiche acteur n°1), OAPI (Rectorat), Partenariat Éducation nationale / Administration pénitentiaire (Fiche acteur n°2), CSN de Brest (Fiche acteur n°6)	Fiches action n°6, n°8
	2. Mieux sensibiliser les différents acteurs amenés à prendre part à la détection des personnes en situation d'illettrisme.	Administration pénitentiaire / Éducation nationale (Fiche acteur n°2), ARML Bretagne (Fiche acteur n°4), DRJSCS (Fiche acteur n°5), DR Pôle emploi (Fiche acteur n°9), OPCA « OPCALIA » (Fiche acteur n°11)	Fiches action n°14, n°15, n°18, n°26
AXE 3 : Développer les pratiques culturelles sociales et de loisirs pour vaincre l'isolement	1. Redonner confiance et soutenir les populations en situation d'illettrisme.	Rectorat (Fiche acteur n°1), DIRPJJ (Fiche acteur n°3), DRJSCS (Fiche acteur n°5)	Fiches action n°2, n°9, n°10, n°16, n°17
	2. Organiser et favoriser l'accès aux espaces « citoyens » et culturels pour les personnes en situation d'illettrisme.	Rectorat (Fiche acteur n°1), DIRPJJ (Fiche acteur n°3), DRAC (Fiche acteur n°7), EP « Livre et lecture » (Fiche acteur n°8),	Fiches action n°2, n°10
	3. Valoriser et développer la place du livre et de la lecture comme instruments d'épanouissement individuel et social.	Rectorat (Fiche acteur n°1); DIRPJJ (Fiche acteur n°3), DRAC (Fiche acteur n°7), EP « Livre et lecture » (Fiche acteur n°8),	Fiches action n°11
AXE 4 : Développer l'accès aux savoirs de base pour les adultes (après la formation initiale)	1. Développer la formation aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme.	Rectorat (Fiche acteur n°1), Conseil régional (Fiche acteur n°10), DR Pôle emploi (Fiche acteur n°9)	Fiches actions n°2, n°19, n°20, n°21
	2. Développer la formation aux savoirs de base pour les apprentis en situation d'illettrisme.	Conseil régional (Fiche acteur n°10)	Fiche action n°23

	3. Développer la formation aux savoirs de base pour les détenus en situation d'illettrisme.	Partenariat Éducation nationale / Administration pénitentiaire (Fiche acteur n°2), EP « Livre et lecture » (Fiche acteur n°8)	
	4. Développer la formation aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés et en situation d'illettrisme.	Conseil régional (Fiche acteur n°10)	
	5. Développer l'accès aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi relevant de publics spécifiques et en situation d'illettrisme.	Rectorat (Fiche acteur n°1), DIRPJJ (Fiche acteur n°3), Conseil régional (Fiche acteur n°10)	Fiches action n°2, n°10, n°12, n°13, n°20, n°22
	6. Développer la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les salariés.	DR Pôle emploi (Fiche acteur n°9), OPCA « OPCALIA » (Fiche acteur n°11), OPCA « Transports et services » OPCA « ADEFIM Bretagne », OPCA « FAFTT » (Fiche acteur n°12), OPCA « Constructys » (Fiche acteur n°13)	Fiches action n°18, n°24, n°25, n°26, n°27
AXE 5 : Outiller et accompagner les acteurs	1. Expérimenter, outiller et former les enseignants avec l'Observatoire académique de la prévention de l'illettrisme (OAPI).	OAPI (Rectorat)	
	2. Développer une fonction ressource illettrisme.	GREF Bretagne OAPI (Rectorat)	
	3. Professionnaliser les acteurs de la LCI.	Rectorat Conseil régional (Fiche acteur n°10)	
	4. Développer l'information sur les acteurs et dispositifs de la lutte contre l'illettrisme.	Conseil régional (Fiche acteur n°10) OAPI (Rectorat) GREF Bretagne	
	5. Disposer de données actualisées sur l'illettrisme en Bretagne (notamment à travers la programmation d'une enquête IVQ).	INSEE	

Annexe n°2. Tableau récapitulatif des actions réparties par thématiques et axes

Champs	Prévention	Lutte contre l'illettrisme
Publics :	Enfants et famille 	Jeunes et adultes 
<p style="text-align: center;">AXE 1</p> <p>Prévenir l'illettrisme du plus jeune âge à la fin de la formation initiale</p>	Fiche 1 Fiche 2 Fiche 3 Fiche 4 Fiche 5 Fiche 6 Fiche 7 Fiche 8	Fiche 14
<p style="text-align: center;">AXE 2</p> <p>Repérer pour accompagner les publics en situation d'illettrisme</p>	Fiche 6 Fiche 8	Fiche 14 Fiche 15 Fiche 18 Fiche 26
<p style="text-align: center;">AXE 3</p> <p>Développer les pratiques culturelles, sociales et de loisirs pour éviter l'isolement</p>	Fiche 2 Fiche 10 Fiche 11 Fiche 16 Fiche 17	Fiche 9 Fiche 10 Fiche 11
<p style="text-align: center;">AXE 4</p> <p>Développer l'accès aux savoirs de base pour les adultes (après la formation initiale)</p>	Fiche 2 Fiche 10 Fiche 13	Fiche 10 Fiche 12 Fiche 13 Fiche 19 Fiche 20 Fiche 21 Fiche 22 Fiche 23 Fiche 24 Fiche 25 Fiche 26 Fiche 27

Annexe n°3. Fiches-acteurs

-13 exemples d'acteurs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme en Bretagne-

- 1. Fiche acteur n°1** : Rectorat de l'académie de Rennes (Éducation nationale).
- 2. Fiche acteur n°2** : Partenariat « Éducation nationale – Administration pénitentiaire ».
- 3. Fiche acteur n°3** : Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse – Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine (DTPJJ 22 et 35).
- 4. Fiche acteur n°4** : Association régionale des missions locales de Bretagne (ARMLB).
- 5. Fiche acteur n°5** : Direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS).
- 6. Fiche acteur n°6** : Centre du service national (CSN) de Brest (ESN-NO – ministère de la Défense).
- 7. Fiche acteur n°7** : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).
- 8. Fiche acteur n°8** : Établissement public « Livre et lecture en Bretagne ».
- 9. Fiche acteur n°9** : Direction régionale Pôle emploi - Bretagne.
- 10. Fiche acteur n°10** : Conseil régional de Bretagne.
- 11. Fiche acteur n°11** : « OPCALIA Bretagne ».
- 12. Fiche acteur n°12** : OPCA « Fonds d'assurance formation du travail temporaire » (FAFTT).
- 13. Fiche acteur n°13** : OPCA « Constructys Bretagne ».

Nom de l'institution : Rectorat de l'académie de Rennes (Éducation nationale)

Adresse : 96, rue d'Antrain, 35705 Rennes

Site web : www.ac-rennes.fr

Référent : IA-DAASEN du Finistère (Cyril DESOUCHES)

E-Mail : ce.cab29@ac-rennes.fr

Téléphone : 02-98-98-98-08

Fiche acteur N°1

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

L'illettrisme est un phénomène post-scolaire à proprement parler, néanmoins les difficultés rencontrées très tôt par l'élève peuvent en être des signes précurseurs. C'est donc dès le premier âge, dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire et initiale qu'il faut prévenir l'illettrisme en apportant des réponses adaptées aux facteurs de vulnérabilité. L'objectif est d'assurer une forme d'irréversibilité des acquis de base. L'acquisition des savoirs fondamentaux constitue le cœur des missions de l'Éducation nationale.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DÉCISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

La loi N°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a pour objectif d'agir le plus précocement possible pour lutter contre les inégalités et favoriser des apprentissages durables et plus solides.

Axes de la réforme :

- Recruter de nouveaux maîtres et restaurer une formation de qualité.
- Donner la priorité à l'école primaire : dispositif « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les secteurs socialement défavorisés.
- Redéfinir les missions de l'école maternelle, pour en faire un cycle unique et la fonder sur une pédagogie adaptée à l'âge des enfants permettant de jouer un rôle majeur dans le repérage des difficultés et la réduction des inégalités.
- Renforcer les liens entre école maternelle et école élémentaire, école et collège, collège et lycée, pour favoriser la continuité des apprentissages et accompagner les transitions d'un degré à un autre.

Pour opérationnaliser la réponse académique à ces défis le projet et le contrat d'objectifs de l'académie de Rennes ont privilégié le concept de parcours d'apprentissage de l'élève. Ce parcours reposant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera à inscrire en cohérence dans l'ensemble des établissements scolaires de l'académie.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- un Observatoire académique de prévention de l'illettrisme (OAPI) partenarial et inter institutionnel effectif depuis 2010 : levier en matière de formation initiale et continue (exemple : organisation de séminaires académiques bisannuels), repérage et diffusion d'actions innovantes, facilitation de l'action inter institutionnelle, actualisation des dernières données de la recherche...
- la prévention de l'illettrisme est un objectif majeur qui sera porté par l'Éducation nationale dans l'élaboration des contrats de ville, des projets éducatifs territoriaux et des contrats d'objectifs des établissements scolaires et des réseaux d'éducation prioritaires.
- un soutien à la parentalité pour mieux accompagner la scolarité des enfants : opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » et les actions éducatives familiales (AEF) pour fédérer des actions qui s'adressent aux parents en situation d'illettrisme ou de grande fragilité linguistique et à leurs enfants.
- l'enseignement en milieu pénitentiaire : des enseignants de l'éducation nationale assurent l'enseignement ; la priorité est donnée aux détenus qui ne savent pas lire ou compter, ainsi qu'à ceux qui n'ont pas reçu d'instruction élémentaire ou de formation professionnelle.

Nom de l'institution : Éducation nationale – Administration pénitentiaire (Ministère Justice).

Adresse : U.P.R. - DISP de Rennes, 18 bis rue de Châtillon, CS 23131 Rennes Cedex 35031

Site web :

Fiche acteur N°2

Référent : Michel COMBE – Adjoint U.P.R.

E-Mail : michel.combe@ac-rennes.fr

Téléphone : 06 95 17 24 01

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

- Pré repérage de l'illettrisme dans le cadre du protocole « arrivants » (Règles Pénitentiaires Européennes – Loi Pénitentiaire de 2009 effectué par les personnels de l'Administration Pénitentiaire.
- Repérage de l'illettrisme (test : Lecture et Population Pénale) – Proposition de formation.
- Remédiation de l'illettrisme, programme de formation spécifique afin d'acquérir les Savoirs de Base, vers une certification de niveau 5 bis (Certificat de Formation Générale).

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

-Convention Nationale E.N. / A.P. du 8 Décembre 2011 ;

-Code de l'Education ;

-Loi Pénitentiaire de 2009.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

Ces actions de pré repérage et de repérage de l'illettrisme sont en place dans tous les établissements pénitentiaires de l'Inter Région Basse Normandie, Bretagne et Pays de La Loire.

La remédiation de l'illettrisme est un axe prioritaire des actions menées par les personnels de l'Éducation Nationale en poste dans les établissements pénitentiaires. Des modules continus de formation sont en œuvre tout au long de l'année.

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

Un partenariat s'est construit dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme en prison associant : l'Administration Pénitentiaire, l'Éducation Nationale, le ministère de la Culture (via la DRAC), l'association Lire en Bretagne, le réseau des Bibliothèques/Médiathèques, les coordonnateurs culturels des établissements pénitentiaires, la ligue de l'enseignement.

Il a pour objet dans le cadre du développement de la lecture de cibler un public souvent absent des bibliothèques en mettant en valeur un kit d'ouvrages (70 à 100) accessibles pour un public adulte éprouvant des difficultés de lecture. Des romans, des nouvelles, des recueils poétiques, des ouvrages documentaires... seront mis en valeur par des actions spécifiques auprès de ce public. Dans les bibliothèques des 7 établissements pénitentiaires de la région Bretagne ces ouvrages seront mis en valeur avec une présentation adaptée, des animations spécifiques seront développées autour de ce thème, associant les acteurs de la formation.

Une formation conjointe d'une journée s'est déroulée à la DISP de Rennes au mois de Mars 2015 associant coordonnateurs culturels et enseignants afin d'être sensibilisés autour de ce projet, d'élaborer des scénarii de mise en valeur des ouvrages, de s'en emparer comme possibles support de formation ou en prolongement de ces dernières.

Une résidence d'auteur est prévue sur le site de St Briec en y associant la médiathèque locale.

Nom de l'institution : Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) Ile-et-vilaine / Côtes d'Armor, siège de région administrative Bretagne (sur délégation de la DIRPJJ Grand-ouest).

Adresse : DTPJJ, 19 A rue de Châtillon, BP 73172, 35031 Rennes Cedex.

Site web :

Référent : Alain PHILIPPOT, directeur territorial

E-Mail : ddpjj-rennes@justice.fr

Téléphone : 02 99 31 36 37

Fiche acteur N°3

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Afin de renforcer et diversifier les modes de prise en charge mais également de garantir la prise en compte des besoins spécifiques des mineurs suivis par ses partenaires institutionnels, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) s'implique fortement dans les politiques de protection de l'enfance, de santé publique, d'insertion, d'emploi, de formation, de sports, de loisirs, de culture, de cohésion sociale et de prévention de la délinquance. Sa participation dans la mise en œuvre de ces politiques transversales est également recherchée en raison de la connaissance que ses services ont du terrain.

Particulièrement au niveau de la région Bretagne, la DTPJJ Ile-et-Vilaine/ Côtes d'Armor, siège de région administrative, sur délégation de la DIRPJJ Grand-ouest, s'est fixée pour enjeu prioritaire la réduction de l'échec scolaire, la promotion de la réussite de tous les jeunes, notamment par l'adaptation et la sécurisation des parcours d'insertion. A ce titre, elle est pleinement investie dans les politiques partenariales de lutte contre l'illettrisme et dans la mise en place de dispositifs de développement des savoirs de base, structurés autour des activités de jour.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

- Circulaire du 30 juin 1990 relative au développement des pratiques de la lecture pour les jeunes relevant de la PJJ.
- Circulaire du 14 décembre 1992 relative au fonctionnement des bibliothèques et développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires.
- Décret n°2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse (articles 1 et 8).
- Protocole d'accord Culture-Justice du 30 mars 2009.
- Circulaire du 2 septembre 2010 relative à l'inscription de la protection judiciaire de la jeunesse dans les politiques publiques.
- Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire.
- Circulaire du 3 avril 2012 relative à l'action d'éducation structurée par les activités de jour dans les établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- Prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs placés sous mandat judiciaire ;
- Action éducative structurée par des activités de jour ;
- Actions de remobilisation et d'insertion sociale, scolaire et professionnelle.

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

- Classe relais (1 fiche)
- Activités de jour (3 fiches : remobiliser les savoirs de base, accès à la préformation, évaluer les acquis et capacités d'acquisition)
- Bibliothèque/mineurs détenus
- Culture vecteur d'insertion (2 fiches : convention culture justice ; bulles en fureur)

Nom de l'institution : Association régionale des Missions locales de Bretagne (ARMLB).

Adresse : c/o GREF Bretagne, 91 rue de Saint-Brieuc, CS 64347, 35043 Rennes Cedex.

Site web : www.missions-locales-bretagne.fr/association-regionale-bretagne.aspx

Fiche acteur N°4

Référent : Mélanie LE BARON

E-Mail : arml.ressource@gref-bretagne.com

Téléphone : 02 99 54 78 54

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Les Missions Locales accueillent et accompagnent les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sur tout le territoire breton. Lors de leurs accompagnements, les professionnels peuvent repérer des jeunes en situation d'illettrisme. En effet, sur les 50 000 jeunes accompagnés en 2014, 40% n'avaient aucun diplôme, 20% n'avaient ni diplôme ni qualification.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

Intervention des Missions Locales dans le cadre de leur mission de service public.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

Formation des professionnels des Missions Locales de Bretagne aux sessions : « Information, sensibilisation à l'identification des personnes en situation d'illettrisme à partir de la pratique de chacun » (1 journée) et « Accueillir les jeunes en situation d'illettrisme » (2 jours).

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

- Favoriser la formation des professionnels au repérage de l'illettrisme en l'intégrant dans le plan régional de formation de l'ARMLB ;
- Identifier et collecter les actions de lutte contre l'illettrisme au sein des Missions Locales de Bretagne et les mettre à disposition du réseau ;
- Capitaliser et diffuser les outils de repérage des personnes en situation d'illettrisme.

Nom de l'institution : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Adresse : 4 avenue du bois Labbé, CS 94423, 35043 Rennes Cedex.

Site web : www.bretagne.drjscs.gouv.fr

Fiche acteur N°5

Référent : Margaret HIRSCHLER

E-Mail : margaret.hirschler@drjscs.gouv.fr

Téléphone : 02 23 48 24 00

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

-**Dans le cadre de la vie associative**, la DRJSCS apporte soutien technique et pédagogique aux associations d'éducation populaire qui le demandent.

-**Dans le cadre de la politique de la ville**, le programme de réussite éducative a été mis en place dès 2005 en Bretagne. Une démarche d'animation régionale, en lien avec l'Acisé, recherche-action, formation continue, échanges de pratiques, a permis de produire de la connaissance partagée entre les acteurs, de se doter d'outils d'analyse et de renforcer le réseau de partenaires.

Ressources disponibles sur le site www.resovilles.com (>Nos actions>Education-Jeunesse).

Le **Réseau d'Ecoute Appui et Accompagnement des Parents (REAAP)** contribue à la mise en place d'une politique globale de prévention et de lutte contre l'illettrisme, ainsi que les **Contrat locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le Ministère délégué à la Famille, à l'Enfance et aux personnes handicapées.

-**Dans le cadre des politiques territorialisées et des ATELIERS SANTE VILLE (AVS)**, la DRJSCS a mis en place un travail sur « Santé, cohésion sociale, politique de la ville » avec les DDCS, la DDTM35, l'ARS et l'Acisé.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

Prise en compte de la dimension Illettrisme dans le cadre de ses missions de Service Public.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

30 ans de politique en faveur de la Lecture à partir d'un réseau de Conseillers pédagogiques ont permis à la DRJS et les DDJS d'animer des acteurs de terrains et de déployer des actions en faveur de la **prévention** de l'illettrisme **hors temps scolaire**.

Les DDCS disposent d'outils créés :

-**Malles à Hortense** regroupant une trentaine de livres sur un thème et du matériel et documents pédagogiques à l'usage des animateurs (sur le thème des « 5 sens » et celui du « frisson à la peur »)

-Des « **sacs à dos Chronos** » travail mené en partenariat avec la FD de gérontologie sur la transmission des générations à l'usage des ACM (la DD 35 travaille beaucoup avec cet outil).

-Des mallettes « **Valeurs de la République** » travail mené en collaboration avec l'éditeur « Rue du Monde » à destination des animateurs encadrant des adolescents.

-Création et animation d'un Réseau (REFLET) de partenaires associatifs et artistiques autour de la Lecture. (DD 29) remise à jour du contenu des malles à Hortense, et création de panneaux de **pictogrammes des Indiens des Plaines**, avec un tipee : la langue outil et produit d'une culture. Outils qui circulent dans les associations du réseau REFLET.

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

Inciter les organismes de formation, dans le cadre des diplômes professionnels des secteurs jeunesse et social, à incorporer dans leurs contenus un temps de sensibilisation au repérage des gens en situations d'illettrisme (familles des enfants confiés ou adultes directement) et à la connaissance des acteurs-relais sur le territoire breton.

Nom de l'institution : Centre du service national (CSN) de Brest – Établissement du service national – zone « Nord-Ouest » – DSN - Ministère de la Défense.

Adresse : 8 rue Colbert, 29200 Brest.

Site web :

Fiche acteur N°6

Référent : Marylène GUEGUEN / Arnaud MORVAN

E-Mail : csn-bre.sga@defense.gouv.fr

Téléphone : 02 98 37 75 58

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La Direction du service national (DSN) met en œuvre la politique du lien Armées Nation, notamment auprès de la jeunesse. Les jeunes sont sensibilisés à leurs droits et devoirs en tant que citoyens, ainsi qu'à la politique de Défense de la Nation. Cette citoyenneté active est intégrée au parcours citoyen dont la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) est l'étape majeure.

La JDC est une occasion pour évaluer le niveau d'apprentissage des acquis fondamentaux de la langue française des jeunes administrés. **Ces journées permettent d'identifier les jeunes gens en situation de décrochage scolaire, ainsi que ceux en difficulté de lecture.** En 2013, ce sont 9,7% des appelés qui sont repérés en difficulté de lecture et qui bénéficient de mesures d'accompagnement.

La DSN s'appuie sur de nombreux partenaires pour réaliser sa mission : Ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture, de l'Intérieur ainsi que les collectivités territoriales. Elle participe à la lutte contre les exclusions avec les ministères concernés et les structures d'aide aux jeunes en difficulté. Elle est en relation étroite avec les acteurs sociaux travaillant en faveur de la jeunesse en difficulté : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), les missions locales, l'établissement public d'insertion de la Défense etc.

Les tests exploités lors des JDC constituent le troisième temps de détection de l'illettrisme de l'Éducation Nationale. Les données statistiques sont exploitées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) au niveau national et par l'observatoire académique de prévention de l'illettrisme (OAPI) au bénéfice de l'académie de Bretagne.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

-Protocole d'accord entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Éducation Nationale.

-[Instruction n° 2500/DEF/SGA/DSN/SDDC/BR](#) du ministère de la Défense.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

-Informers les jeunes du résultat de leur test ;

-Envoyer les données nominatives vers les partenaires de remédiation ;

-Établir une cartographie adaptée aux impératifs des prescripteurs (Éducation nationale - Bassins d'accès à la politique éducative (BAPE), Région Bretagne - par pays).

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

Obtenir un retour d'exploitation des actions de remédiation conduites par les partenaires.

Nom de l'institution : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Adresse : Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, 35044 Rennes.

Site web : www.bretagne.culture.gouv.fr

Référent : Bruno DARTIGUENAVE

E-Mail : bruno.dartiguenave@culture.gouv.fr

Téléphone : 02 99 29 67 88

Fiche acteur N°7

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne constitue le service déconcentré, régional et interdépartemental, du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle est un des 8 services placés auprès du Préfet de région et intervient sous l'autorité des Préfets.

Archéologie, arts plastiques, livre et lecture, monuments historiques, musées, musique et danse, ... quelle que soit la discipline, les services de la DRAC assurent des missions régaliennes, des missions de conseil et d'expertise scientifique et artistique auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales, des missions de soutien et d'appui notamment au plan financier.

Dans le domaine de la lecture, les missions portent sur le suivi des politiques de développement de la lecture, sur le fonctionnement et l'équipement des bibliothèques, sur la conservation et l'enrichissement du patrimoine écrit et sur les politiques documentaires en général, sur le soutien à l'économie du livre (librairie, édition) et à la vie littéraire.

La politique de soutien à la lecture et à l'écriture passe par trois entrées majeures qui visent à un meilleur partage des richesses artistiques, patrimoniales et artistiques du territoire :

-la mise en œuvre de « contrats territoriaux de lecture » qui permet la collaboration entre médiateurs d'horizons différents (enseignants, bibliothécaires, animateurs) travaillant au sein d'institutions variées (collectivités locales, associations, équipements socio-éducatifs).

-l'animation et la médiation autour de l'écrit, par le soutien à des résidences d'écrivains sur un territoire ou plus spécifiquement en milieu scolaire ou à des ateliers d'écriture organisés autour de la rencontre et du travail avec un écrivain.

-une prise en compte des publics en difficulté de lecture : des projets autour de la lecture, de l'écriture ou du conte sont régulièrement soutenus en milieu hospitalier ou carcéral. Il en va de même pour les actions qui s'adressent à des personnes handicapées ou en situation d'illettrisme.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

Le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) est membre du conseil d'administration de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) qui coordonne les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. La délégation générale à la langue française et aux langues de France représente le MCC au conseil d'administration.

Depuis plus de 20 ans le ministère de la Culture et de la Communication œuvre pour renforcer la coopération entre les institutions culturelles, les artistes et les réseaux de lutte contre l'illettrisme. Le Service du Livre et de la Lecture (SLL) de la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC) s'appuie notamment sur le réseau des 18 000 lieux de lecture présents sur le territoire national en encourageant les partenariats entre les bibliothèques et les associations et organismes de formation liés à la prévention ou à la lutte de l'illettrisme.

Un certain nombre de procédures, de conventions et de contrats territoriaux font explicitement référence à des objectifs de prévention et de résorption de l'illettrisme (ex. les contrats territoires lecture). A l'échelon déconcentré, les DRAC prennent part à la lutte contre l'illettrisme conformément aux orientations définies par la circulaire du 03 décembre 2004 signée du ministre de la culture qui les invite « à favoriser la création de liens entre les acteurs du champ social et les institutions culturelles ».

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- Stages communs « animateurs et travailleurs sociaux : passeurs de culture » (octobre 2014) ;
- Soutien au volet culture des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (festival littéraire dans les quartiers, réalisation de livres sur la mémoire d'un quartier, ateliers lecture/écriture, etc.) ;
- Soutien aux bibliothèques de rue d'ADT Quart Monde ;
- Mise en place d'une résidence d'auteur et d'espaces « faciles à lire » dans 5 bibliothèques et 2 établissements hospitaliers (Nord Finistère) dans le cadre du volet culturel du Pacte d'Avenir pour la Bretagne ;
- Soutien à l'opération « Ados d'mots » du Conseil Départemental du Finistère dont le portage est assuré par la Médiathèque Départementale. L'État est intervenu dans le cadre de l'un des objectifs du Contrat Territoire Lecture (CTL) 2012-2014.

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

- Reconduction de 2 Contrats Territoire Lecture en Ille et Vilaine et dans le Finistère dont l'un des axes portera sur la mise en place d'espaces « faciles à lire » dans les bibliothèques et l'accueil d'un écrivain en résidence.
- Mise en place d'une résidence d'écrivain dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville dans le Morbihan.

Fiche « acteur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme » / Bretagne

Nom de l'institution : Établissement public (EPCC) « Livre et lecture en Bretagne »

Adresse : 61 boulevard Villebois Mareuil, 35000 Rennes.

Site web : www.livrelecturebretagne.fr

Fiche acteur N°8

Réfèrent : Christine LOQUET, chargée de mission « publics éloignés du livre et de la lecture ».

E-Mail : christine.loquet@livrelecturebretagne.fr

Téléphone : 02 99 37 77 58

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Dans le cadre de sa mission « publics éloignés », l'établissement effectue une veille sur la question de l'illettrisme, recense et promeut au niveau régional toutes les actions concourant à mesurer, prévenir et agir contre l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base, en lien avec tous les acteurs du livre et de la lecture.

Livre et lecture en Bretagne impulse et développe des projets dans le champ de la prévention de l'illettrisme, en lien avec les acteurs du livre et de la lecture en Bretagne.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

Extrait du préambule aux statuts de l'établissement public de coopération culturelle Livre et lecture en Bretagne :

« En tant qu'Établissement public, Livre et lecture en Bretagne constituera un outil des politiques publiques au service des collectivités et des professionnels. Il contribuera à l'émergence ou au développement d'actions communes, concertées ou convergentes. Il accompagnera les professionnels de la chaîne du livre en Bretagne dans l'invention de nouveaux modèles économiques et culturels face aux changements structurels engendrés par l'essor du numérique et d'Internet et face aux évolutions de la société. Par ses actions, il encouragera la pratique de la lecture et de l'écriture, ainsi que la fréquentation des lieux permanents du livre (librairies et bibliothèques) ; il permettra aux publics les plus diversifiés d'avoir accès à la création littéraire et éditoriale et initiera des démarches spécifiques en direction des personnes éloignées de l'offre culturelle, notamment en vue de participer à la lutte contre l'illettrisme. »

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

-Organisation d'une journée professionnelle "Prévention de l'illettrisme" en partenariat avec les DDCS 35, 22 et 56 et la DRJSCS - le 12 septembre 2012 à PLÉRIN (22).

-Participation au comité de pilotage du film "À la lettre" de Marianne Bressy ; actions de promotion du film ; intervention lors d'événements liés au film.

-Opération « vers des espaces « Facile à lire » dans les bibliothèques bretonnes ».

Livre et lecture en Bretagne a impulsé une démarche autour du « facile à lire » dans les bibliothèques bretonnes. Née de la volonté de s'adresser à tous les publics en difficulté avec l'écrit, cette démarche se situe d'abord dans le champ de la prévention de l'illettrisme.

Après avoir rassemblé les acteurs une première fois en janvier 2013, Livre et lecture en Bretagne s'est rapproché de la structure [Bibliopass](http://www.bibliopass.fr) (www.bibliopass.fr) pour travailler sur cette question, et constituer un kit « facile à lire ».

La suite de la démarche consiste à mobiliser les bibliothèques bretonnes intéressées par cette question et les aider à mettre en place des espaces « facile à lire » au sein de leur structure.

-**Kit « facile à lire »** : Livre et lecture en Bretagne a souhaité constituer un kit facile à lire, avec l'aide de [Bibliopass](#). Le kit est disponible sur le site de Livre et lecture en Bretagne, il comprend :

- Des critères de repérage
- Une sélection de 100 titres faciles à lire critérisés
- Des suggestions pour la mise en espace
- Des documents-ressources sur le sujet

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

Coordination du projet QUARTIER LIVRE, projet régional autour de la prévention de l'illettrisme dans les établissements pénitentiaires bretons (2015-2016) : développement de collections et d'espaces "facile à lire", résidence d'auteur, temps d'action culturelle, travail avec les enseignants.

Suivi de projets d'espaces "faciles à lire" dans des bibliothèques bretonnes.

Nom de l'institution : Direction régionale Pôle emploi – Bretagne.

Adresse : 36 rue de Léon, 35053 Rennes.

Site web : www.pole-emploi.fr

Référent : Philippe LECOQ / Aline MADEC

E-Mail : philippe.lecoq@pôle-emploi.fr

Téléphone : 02 99 35 25 44

Fiche acteur N°9

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Participe à la détection des situations d'illettrisme, auprès du public demandeur d'emploi fréquentant ses services, et propose des actions pour lever ce frein à l'emploi.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

Détection des publics et actions de sensibilisation des publics intégrées à l'offre de service de Pôle emploi.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **1^{er} prescripteur sur le dispositif « compétences clés »**

- **A l'accueil des agences Pôle emploi**, aide renforcée à l'appropriation des services en ligne de Pôle emploi pour les personnes en ayant le plus besoin :

· **accueil actif** dans les espaces de libre accès, assuré notamment par des collaborateurs recrutés en CAE, pour aider les publics en difficulté d'accès au numérique : actualisation, impression des attestations, création et mise en ligne de CV, recherches d'offres d'emploi ; grâce à une posture. Ce service devrait être encore amélioré grâce à la récente convention nationale entre Pôle Emploi et l'agence nationale du service civique, qui prévoit le déploiement en agence de 1200 jeunes en service civique, notamment pour accompagner à l'accueil et dans leurs démarches les demandeurs les plus en difficulté.

· **Un guide « Prép@lemploi »** pour accompagner la préinscription en ligne sur www.pole-emploi.fr pour aider les publics en difficulté sur la compréhension des termes utilisés.

- **Présentation de la méthode de détection des situations d'illettrisme** par la chargée de mission ANCLI dans chaque Pôle emploi de Bretagne (2010/2012, action terminée) ;

- **Organisation d'un « CLUB RH »** dédié auprès d'une quarantaine de chefs d'entreprise (2014) *cf. fiche action « club RH »* ;

- Financement de **formations « compétences transverses »**(en 2014 achat de 875 places, et 725 places en 2015) *cf. fiche action « compétences transverses »*.

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

Réinterroger le rôle de prescripteur **COMPETENCES CLÉS**, ce en fonction de la nouvelle gouvernance Conseil Régional et en lien avec le réseau SPRO.

Nom de l'institution : Conseil Régional de Bretagne

Adresse : 283, avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes Cedex 7

Site web : www.region-bretagne.fr

Réfèrent : Yann Pinel -Responsable de Dispositifs de Formation

E-Mail : yann.pinel@region-bretagne.fr

Téléphone : 02 99 27 11 94

Fiche acteur N°10

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La Région Bretagne prend en compte la lutte contre l'illettrisme dans la mise en œuvre de certaines de ses compétences et prioritairement celle qui lui incombe dans le domaine de la formation.

Coeur de compétences du Conseil régional de Bretagne, la formation tout au long de la vie est à la fois :

- un enjeu de justice sociale : le niveau de formation et de qualification influe sur la vie professionnelle mais aussi personnelle et constitue le meilleur atout d'accès et de retour à l'emploi
- un enjeu de développement économique : la recomposition vers le haut de la structure de nos emplois est nécessaire et répond à l'ambition européenne visant à construire une société de la connaissance et de l'innovation mais aussi aux besoins des entreprises confrontées aux mutations économiques.

La formation tout au long de la vie est également une exigence démocratique : du savoir et de la culture des citoyens dépendent leurs capacités à assumer des choix éclairés.

Avec un taux de 8,6%, la Bretagne figure parmi les quatre régions dans lesquelles le chômage est le plus faible. Toutefois, ce taux reste important chez les personnes peu ou non diplômées.

L'absence de diplôme ou le faible niveau de diplôme constituant pas ailleurs un facteur important de risque au niveau des situations d'illettrisme, il est alors primordial pour la Région d'apporter un **soutien significatif aux jeunes et aux adultes demandeurs d'emplois en situation d'illettrisme** via sa politique de formation professionnelle.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

Les compétences de l'État et des régions, acteurs publics, sont fixées par la loi, et notamment les lois de décentralisation. Les Régions ont une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, compétence réaffirmée par la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004. Il revient aux Conseils régionaux de définir et mettre en œuvre une politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Dernièrement, la loi du 5 mars 2014 a permis un nouveau transfert de compétences aux Régions, pour en faire de véritables autorités organisatrices en matière de formation professionnelle. Ces compétences sont désormais inscrites dans le Code du Travail ([Art. L6121-1](#)), qui précise que les Régions sont chargées "de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle".

La loi du 5 mars 2014 précise par ailleurs que « la Région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret ».

Chargées de financer et de coordonner les financements des actions de formation en direction de ces publics, les Régions voient également renforcée leur mission de pilotage et de mise en cohérence de l'ensemble des acteurs et des dispositifs intervenant dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue et de l'orientation professionnelle.

Ces compétences renforcées s'exercent dans un cadre renouvelé, avec la création par la loi du 5 mars 2014 du Service public régional de la formation professionnelle (SPRFP) et du Service public régional de l'orientation (SPRO), ainsi que d'un nouvel outil de programmation : le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

Les actions menées sont diverses et résident pour l'essentiel dans :

- des actions de formation des demandeurs d'emploi, des apprentis, des salariés,
- l'accompagnement des pratiques pédagogiques des organismes de formation,
- l'information, l'orientation et de repérage des publics,
- la concertation avec les branches professionnelles,
- le développement des pratiques culturelles.

1 / Actions dans le domaine de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés en situation d'illettrisme:

Soucieuse d'apporter une aide en termes d'insertion professionnelle au public breton rencontrant des difficultés avec les savoirs de base, la Région Bretagne s'est engagée depuis plus de 30 ans dans la mise en œuvre à leur intention d'actions de formation spécifiques.

Ce choix a par ailleurs été confirmé :

- en 2006 dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi Formation qui affirme la volonté de développer la maîtrise des savoirs fondamentaux et de lutter contre l'illettrisme.
- en 2010 dans le cadre du CPRDF, qui confirme la volonté de conforter une offre de formation territorialisée, pour tous les publics, en matière de savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale conforte l'action de la Région.

L'intervention de la Région Bretagne à destination des publics de demandeurs d'emplois concernés par la non maîtrise des savoirs de base, voir en situation d'illettrisme s'organise aujourd'hui autour de quatre principaux outils : le dispositif Compétences Clés, la Prestation Préparatoire à l'Insertion, les Actions Territoriales, la démarche *Bretagne Qualité Apprentissage*.

Depuis 2010, la Région Bretagne finance dans le cadre de marchés publics un dispositif de formation aux "**Compétences Clés**" (**Fiche action n°1**). Ce dispositif a pour objet l'achat de parcours individualisés conduisant à la maîtrise des compétences clés. Il s'adresse aux publics en situation d'illettrisme, aux publics sans qualification ou de premiers niveaux de qualification qui ont un projet d'insertion ou de maintien dans l'emploi dont la réalisation nécessite une acquisition ou une mise à niveau des compétences clés. Le dispositif a été remanié en 2013 et a fortement accentué l'orientation du dispositif vers les publics les moins qualifiés, notamment ceux en situation d'illettrisme.

Le dispositif de formation aux "Compétences Clés" est également ouvert aux salariés en contrats aidés en complément de l'obligation de formation des employeurs. Cela concerne fortement les salariés en SIAE, mais aussi les emplois d'avenir.

Le dispositif Compétences clés accueille par ailleurs au cas par cas des salariés licenciés relevant du CSP. Des conventions de prescriptions ont dans ce cadre été signées avec certains cabinets de reclassement.

Le dispositif Compétences clés accueille enfin des salariés en situation d'illettrisme qui souhaitent que cette situation demeure inconnue de leurs employeurs.

Au-delà de l'aspect formation, le dispositif Compétences Clés est un lieu d'échanges et de concertation entre les acteurs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme. Un Comité de Pilotage ouvert à l'ensemble des partenaires impliqués se réunit deux fois par an sur chacun des territoires.

D'autres dispositifs de formation mis en œuvre par la Région Bretagne accueillent des publics concernés par la non maîtrise des savoirs de base, voire en situation d'illettrisme. C'est notamment le cas de la **Prestation Préparatoire à l'Insertion (Fiche action n° 2)** qui propose des réponses adaptées en terme de construction de projet professionnel pour les jeunes demandeurs d'emploi, peu autonomes, sans qualification et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Cette prestation intègre une remise à niveau des savoirs de bases *notamment au regard du socle commun de connaissances et de compétences* défini à l'article D. 122 du code de l'éducation.

Le dispositif des **Actions Territoriales Expérimentales (Fiche action n° 3)** constitue également une modalité d'intervention de la Région Bretagne vis-à-vis des publics concernés par la non maîtrise des savoirs de base, voir en situation d'illettrisme. Ce dispositif a notamment pour objectif de proposer une offre de formation territorialisée en partenariat avec d'autres acteurs régionaux ou locaux (OPCA, collectivités, Etat...). Ces actions prennent en compte notamment certains publics particulièrement fragilisés y compris au niveau de la maîtrise de la langue (au titre desquels les gens du voyage, les personnes sans domicile, les jeunes en suivi éducatif ...)

2 / Actions dans le domaine de la formation des apprentis en situation d'illettrisme :

Dans le domaine de la formation par apprentissage, la lutte contre l'illettrisme est un enjeu majeur de la sécurisation des parcours inscrit dans les conventions portant création de CFA. En 2011 et 2012, une formation à destination des personnels de CFA en collaboration avec l'ANLCI a été dispensée auprès de 9 CFA.

Au travers de la démarche **Bretagne Qualité Apprentissage (Fiche action n°4)**, les CFA disposent de soutien pour mettre en œuvre en interne des actions de positionnement, d'individualisation des parcours de formation, d'accompagnement d'un public en grande difficulté avec notamment des groupes de besoins, de niveaux. L'accompagnement peut est réalisé par un prestataire externe dans le cadre de compétences clés.

3 / Actions dans le domaine de l'accompagnement pratiques pédagogique des opérateurs de formation :

Les actions de la Région Bretagne dans le domaine de l'accompagnement des formateurs sont destinées à **faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la formation**. Elles peuvent accompagner les organismes de formation à développer les questions d'ingénierie pédagogique et d'individualisation concernant les publics en situation d'illettrisme.

L'illettrisme touche particulièrement les personnes en situation de handicap. Afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de formation de droit commun, les organismes de formation sont invités à s'inscrire dans la démarche de progrès et de professionnalisation proposée par la Région Bretagne et ses partenaires de la Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées (PRFPH) via le site internet www.prfph-bretagne.fr

Concernant particulièrement la dyslexie, ce handicap concerne 4 à 6 % d'un classe d'âge et l'on sait que 20 % des jeunes adultes en situation d'illettrisme présentent une dyslexie. La formation des formateurs sur l'accompagnement des publics souffrant de dyslexie représente un enjeu dans la lutte contre l'illettrisme. A ce titre la Région Bretagne finance une action dont le but est de permettre aux professionnels de l'orientation et de la formation, de s'approprier les problématiques DYS, dans le champ de l'apprentissage des adultes en formation continue.

4 / Actions dans le domaine de l'orientation et du repérage des publics :

La Région Bretagne participe à **l'information des acteurs** par l'intermédiaire du GREF. Créé depuis 2002, le GREF Bretagne est un Groupement d'intérêt public financé par l'Etat et le Conseil régional de Bretagne qui assurent alternativement sa présidence. Le GREF Bretagne met à disposition sur son site une information sur les formations aux compétences clés mises en œuvre à destination des publics demandeurs d'emplois et salariés.

Le repérage des personnes en situation d'illettrisme et leur orientation vers des dispositifs adaptés constitue un enjeu majeur de la lutte contre l'illettrisme.

Depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, le Conseil régional est chef de file du **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**.

Dans ce cadre, la Région Bretagne a défini une nouvelle offre de service : l'accueil personnalisé et individualisé (API). Cet accueil personnalisé et individualisé vise à offrir à tous les publics, sur l'ensemble du territoire breton, un service permettant à chacun d'être écouté, d'exprimer sa demande, d'obtenir des informations nécessaires à sa réflexion et d'identifier les ressources mobilisables pour avancer dans son projet d'orientation scolaire ou professionnelle.

Ce premier niveau de service est essentiel. C'est, à ce moment, que les professionnels doivent être en capacité de repérer les personnes en situation d'illettrisme. En effet, dans le cadre de l'API, le professionnel doit analyser la demande de l'utilisateur dans sa globalité, en tenant compte aussi des problématiques professionnelles mais aussi personnelles.

Pour ce faire, la Région Bretagne pilote et déploie un plan de professionnalisation à destination des professionnels de l'information et de l'orientation. Dans ce cadre, à partir de 2016, une action de professionnalisation relative au repérage des personnes en situation d'illettrisme pourra être proposée aux professionnels du SPRO.

Par ailleurs, les Plate-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs qui proposent aux décrocheurs une offre de service complémentaire visant à leur offrir un nouveau cursus de formation qualifiant, font partie intégrante du SPRO. L'approche partenariale développée dans les PSAD permet de mettre en commun des informations sur la situation du jeune et participe à l'échange de pratiques entre professionnels.

Parallèlement, la Région Bretagne participe à un projet européen Erasmus+ sur la thématique de l'orientation des personnes de bas niveau de qualification (projet BRIDGE). A travers ces échanges européens, des bonnes pratiques concernant la prise en compte des publics en situation d'illettrisme pourront être repérées et diffusées aux partenaires du SPRO.

Les personnes en situation d'illettrisme sont sur-représentées parmi les bénéficiaires du RSA. Depuis 2012, une convention de partenariat est signée entre les Départements bretons et la Région Bretagne. Elle a pour but de favoriser l'accès des publics RSA aux dispositifs de droit commun organisée par la Région mais aussi de travailler sur le repérage de besoins spécifiques de ces publics en lien notamment avec les Actions Territoriales Expérimentales (cf. supra).

5/ Actions dans le domaine de la concertation avec les branches professionnelles /

L'enquête Information et Vie Quotidienne réalisée par l'Insee en 2011/2012, indique de plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi. Dans certains secteurs, le taux de personnes en situation d'illettrisme est extrêmement élevé atteignant presque 10 % des effectifs.

Les contrats d'objectifs Emploi-Formation bretons sont des instances de concertation et de mutualisation fondées sur l'engagement des partenaires, État, Région, autorités académiques, Pôle Emploi, et représentants paritaires de branche professionnelle, pour mettre en œuvre des plans d'actions concertés sur les problématiques emploi-formation propres au secteur, en déclinaison des orientations stratégiques des politiques publiques d'une part, et de la branche professionnelle d'autre part. Ils sont ouverts à différents partenaires ressources.

Les contrats d'objectifs sont un lieu de concertation sur les politiques à mener en termes de lutte contre l'illettrisme.

6/ Actions dans le domaine du développement des pratiques culturelles

Le développement de la lecture et de l'accès au livre est un enjeu de la lutte contre l'illettrisme. La Région Bretagne entend favoriser la circulation des œuvres et des artistes.

Afin de favoriser la mise en réseau des acteurs culturels de la Région dans le domaine du livre et de la lecture, la Région Bretagne et la DRAC ont mis en œuvre en 2002 le Centre Régional du Livre en Bretagne. Le CRL a des missions d'information et de conseil, d'accompagnement de projets et d'animation de la vie littéraire. Centre de ressources ouvert à tous, le CRL est également un lieu de ressources et d'expertise pour les institutions dans tous les aspects de la vie du livre.

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

- Suivi et évaluation des actions en cours

- **Evolution des dispositifs d'intervention pour intégrer les éléments d'évaluation.**

Nom de l'institution : Organisme paritaire collecteur agréé – OPCALIA Bretagne

Adresse : 4 bis, allée du bâtiment, 35000 Rennes.

Site web : www.opcalia.com

Référent : Armelle GRELIER

E-Mail : armelle.grelier@opcalia-bretagne.com

Téléphone : 02 98 80 97 72

Fiche acteur N°11

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Soucieux de placer l'équité au cœur de son action, OPCALIA s'engage aux côtés des entreprises pour promouvoir l'accès à la formation de tous les salariés aux compétences de base.

En effet, un salarié sur 10 ne parvient pas à communiquer par écrit et une entreprise sur 4 reconnaît que le déficit en compétences de base freine son développement. Lire et comprendre une consigne de sécurité, un schéma ou un mode d'emploi, effectuer un calcul simple, utiliser internet, s'adapter à une nouvelle technologie ... sont des nécessités courantes qui doivent être maîtrisées. Les compétences de base conditionnent et favorisent le bon fonctionnement et les résultats des entreprises. Elles conduisent les salariés, au travers de situations professionnelles et personnelles, à renforcer leur confiance, leur employabilité et leur mobilité.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

- Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle ;
- Décret n°2014-1240 du 24 octobre 2014 relatif aux organismes paritaires collecteurs agréés.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

OPCALIA accompagne les entreprises et les salariés sur les savoirs fondamentaux depuis 2007 : environ 120 entreprises ont bénéficié de ces actions en Bretagne.

En 2014, 13 entreprises bretonnes et 190 salariés ont été accompagnés sur la mise en œuvre et le financement d'actions de formation aux savoirs fondamentaux pour un budget global de 350K€. Les parcours moyens ont une durée de 99 heures et les salariés concernés ont pour les ¾ d'entre eux un niveau V ou infra. Ces actions ont bénéficié d'un cofinancement du FPSPP.

Elles se divisent en 2 parties :

- illettrisme : degré 1,2 ou 3 du RCCSP ;
- socle de compétences : FLE, alphabétisation, socle de compétences défini et reconnu par une branche.

Et peuvent être proposées aux entreprises selon différents modalités pédagogiques, notamment avec l'utilisation d'un outil multimédia « 1001 Lettres ».

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

- Poursuite de la promotion des actions de formation aux savoirs fondamentaux.
- Cofinancement des actions de formation : cofinancement FSE et en attente de l'appel à projet du FPSPP.

Nom de l'institution : Organisme paritaire collecteur agréé – Fonds d'assurance formation du travail temporaire (FAFTT).

Adresse : 14 rue Riquet, 75940 Paris.

Site web : www.faftt.fr

Référent : Magali DANO, déléguée territoriale Bretagne (mdano@faftt.fr – 06 20 59 22 81) / Chantal ORS, chargée de mission nationale illettrisme FAFTT (cors@faftt.fr – 01 53 35 70 59).

Fiche acteur N°12

E-Mail :

Téléphone :

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le FAF.TT est l'OPCA et l'OPACIF de la branche du travail temporaire. Il a une compétence nationale avec une délégation en région Bretagne.

Mandaté par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) ; le FAF.TT pilote le programme « **Langue et compétences dans l'intérim** ». Ce programme a pour objectif d'informer, d'outiller les entreprises de travail temporaire et d'accompagner leurs projets lorsqu'elles souhaitent former leurs salariés intérimaires soit aux compétences clés non maîtrisées par ces derniers, soit au français pour des salariés migrants. Le programme se décline en région, à la demande des entreprises de travail temporaire, en réponse aux besoins des territoires et des projets des individus.

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

- Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle ;
- Décret n°2014-1240 du 24 octobre 2014 relatif aux organismes paritaires collecteurs agréés.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

Quelques chiffres clés entre 2011 et 2014, au plan national :

- 2173 salariés intérimaires inscrits dans le programme :
- 100% ont un niveau V ou infra V
- 94% sont ouvriers
- 124 Agences d'emploi impliquées dans 18 régions
- 9,2 M€ investis depuis 2011.

Le développement d'une ingénierie et d'outils spécifiques :

- Une sensibilisation/formation** des permanents des agences d'emploi lors de sessions de sensibilisation en partenariat avec l'ANLCI et les CRIA ;
- Des outils mis à disposition des personnels des agences d'emploi** : Un guide « des clés pour agir » pour le repérage , des Outils de Pré Positionnement des Savoirs de Base (OPPSB) ou Linguistique (OPPL) pour poser un pré diagnostic avant une formation L'ensemble des outils est téléchargeable sur le site www.faftt.fr.
- Une formation à distance tutorée** : « **Mission Possible** » entièrement en ligne, elle permet aux salariés intérimaires d'acquérir un socle commun de compétences avant une première mission. Accessible après un positionnement en agence sur le site dédié www.missionpossible.faftt.fr

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

En 2015, les partenaires sociaux ont choisi de privilégier la professionnalisation avec la certification des formations, le programme 2015 propose :

Aux entreprises :

Des solutions formations adaptées pour les salariés intérimaires (cf. programme ci-joint)

-Des formations courtes visant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences ou de la langue française **associées à un projet professionnel**. Les dispositifs de la Période de Professionnalisation Intérimaire, le Compte Personnel Formation peuvent être mobilisés ;

-Des formations longues qualifiantes *visant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences ou l'acquisition de la langue française (pour un public migrant) et une première qualification professionnelle. Pour ces formations plus longues de l'ordre de 200 à 450 h le dispositif spécifique de la branche, le CDPI (Contrat de Développement Professionnel Intérimaire) est mobilisable ;*

-Des sessions de sensibilisation pour les salariés permanents (encadrants) des entreprises de travail temporaire (ETT) ou de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Aux individus /salariés directement :

-un accompagnement renforcé pour leurs projets de formation ; conseil en évolution professionnelle, conseil pour les congés individuels de formation (CIF).

Nom de l'institution : Organisme paritaire collecteur agréé – Constructys Bretagne

Adresse : 107 avenue Henri Fréville, CS 70701, 35207 Rennes Cedex 2.

Site web : www.constructys-bretagne.fr

Référent : Pascal CABARET

E-Mail : pascal.cabaret@constructys.fr

Téléphone : 02 99 30 16 00

Fiche acteur N°13

I / PRÉSENTATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

25 % des ouvriers du BTP rencontrent des difficultés avec le « lire, écrire, compter ». L'OPCA Constructys Bretagne porte une attention particulière aux actions de formation relevant de l'illettrisme, concours à leur promotion et à leur financement auprès de ses adhérents.

Le CA de l'OPCA a retenu comme public prioritaire les salariés de niveaux de qualification V ou infra et les personnes fragilisées au regard de l'emploi (notamment dans le cas de situation d'illettrisme).

II / RAPPEL DU CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE MENÉE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE REMÉDIATION OU DES PRINCIPALES DECISIONS ADOPTÉES EN LA MATIÈRE

- Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle ;
- Décret n°2014-1240 du 24 octobre 2014 relatif aux organismes paritaires collecteurs agréés.

III / PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- Mise en place de partenariats avec un certain nombre d'organismes de formation traitant de la problématique de l'illettrisme.
- Recherche de financements permettant d'assurer une prise en charge totale de ce type d'action.

IV / ACTIONS EN COURS OU PROJETÉES

Réponse à l'appel à projet du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels portant sur le socle.

Annexe n°4. Fiches-actions

-27 exemples d'actions menées en Bretagne-

I. Fiches-actions des services de l'Éducation nationale :

- I.1. Fiche action n°1 :** « Coup de pouce Clé ».
- I.2. Fiche action n°2 :** « Classe relais Guingamp ».
- I.3. Fiche action n°3 :** « Actions passerelles Ille-et-Vilaine ».
- I.4. Fiche action n°4 :** « Vocabecole Finistère ».
- I.5. Fiche action n°5 :** « Vocabulaire maternelle 22, 29 et 35 »
- I.6. Fiche action n°6 :** « Réseau des observatoires locaux pour la lecture (ROLL) ».
- I.7. Fiche action n°7 :** « Testing adaptatif des compétences individuelles transversales (TACIT) ».
- I.8. Fiche action n°8 :** « Dispositif LéA – Plus de maîtres que de classes »

II. Fiches-actions des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) :

- II.1. Fiche action n°9 :** « Évaluer les acquis et les capacités d'acquisition ».
- II.2. Fiche action n°10:** « La culture, vecteur d'insertion : action autour du spectacle vivant ».
- II.3. Fiche action n°11 :** « Bulles en fureur ».
- II.4. Fiche action n°12 :** « Remobiliser les savoirs de base ».
- II.5. Fiche action n°13 :** « Accès à la préformation ».

III. Fiche-actions de l'association régionale des missions locales de Bretagne (ARMLB).

- III. 1. Fiche action n°14 :** « Repérer et accompagner les jeunes en situation d'illettrisme »

IV. Fiches-actions de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) :

- IV. I. Fiche action n°15 :** « Sensibiliser les professionnels de l'animation socio-culturelle dans le cadre de leurs formations diplômantes ».
- IV. II. Fiche action n°16 :** « Développer la curiosité et l'imaginaire des enfants ; montrer que la langue et l'écrit sont là pour s'exprimer ».
- IV. III. Fiche action n°17 :** « Porter un regard nouveau sur sa langue, à travers les échanges culturels et économiques des peuples ».

V. Fiches-actions de Pôle emploi :

- V.1. Fiche action n°18 :** « Sensibilisation des services RH des entreprises bretonnes à la détection et à la formation des salariés en situation d'illettrisme ».
- V.2. Fiche action n°19 :** « Développement d'un socle de compétences de base pour les demandeurs d'emploi : passerelle vers une insertion durable dans l'emploi ».

VI. Fiches-actions du Conseil régional :

VI. 1. Fiche action n°20 : « Dispositif Compétences Clés ».

VI. 2. Fiche action n°21 : « Prestation préparatoire à l'insertion » (PPI).

VI. 3. Fiche action n°22 : « Actions territoriales expérimentales ».

VI. 4. Fiche action n°23 : « Bretagne qualité Apprentissage ».

VI. Fiches-actions des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) :

VI. 1. Fiche action n°24 (ADEFIM) : « Développement de formations visant le socle de compétence, dans le cadre du CPF ».

VI. 2. Fiche action n°25 (FAFTT) : « Formations pour les personnes ne maîtrisant pas le socle des connaissances ».

VI. 3. Fiche action n°26 (OPCALIA) : « Développement des compétences de base pour les entreprises et les salariés ».

VI. 4. Fiche action n°27 (Transports et services) : « Développement des outils T-SESAME et TIME EXPLORER ».

Fiche action n°1 (DSDEN 56)

« Coup de pouce Clé »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Les élèves de CP repérés pour leur fragilité en lecture ne sont pas toujours accompagnés par les familles, notamment celles qui connaissent des difficultés sociales et qui sont éloignées de la culture de l'écrit.

Les parents sont associés à cette action dans une démarche de contractualisation et s'engagent sur l'accompagnement de l'enfant.

Le dispositif ne se confond pas avec de l'aide aux devoirs et **visé à prévenir l'illettrisme en redonnant confiance et appétence aux élèves les plus fragiles.**

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Le « Coup de Pouce Clé » est un dispositif de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture.
Le dispositif comprend deux volets complémentaires et indissociables pour prévenir l'illettrisme et développer le goût de l'écrit :

- une action d'accompagnement de certains enfants de cours préparatoire et de leurs parents,
- une ingénierie de terrain experte et innovante constituée de professionnels du monde éducatif.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

- *Public visé par l'action :*

Élèves de la circonscription de Vannes et de Lorient sud (Lanester) : 15 clubs ; 13 écoles concernées.

- *Territoire concerné :*

Villes de Vannes et Lanester ; circonscriptions de Vannes et de Lorient sud.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

-Développer une méthodologie et une programmation autour des compétences scripturales en lien avec les avancées de la recherche.

-Évaluer de manière diagnostique, formative et sommative les élèves.

-Favoriser l'autonomie de l'apprentissage de l'élève dans le domaine de la lecture-écriture.

-Mobiliser les adultes, parents, enseignants, collectivités territoriales, à une action concertée visant à prévenir l'illettrisme sur un territoire donné.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Villes de Lanester (circonscription Lorient Sud) et Vannes (circonscription de Vannes).

II-3-METHODOLOGIE.

-Le dispositif vise à accompagner les élèves de CP dans l'objectif de prévenir des décrochages précoces en lecture-écriture, dans une démarche concertée incluant enseignants, collectivité, parents, ICP

-Un processus continu sur le plan docimologique.

-Une programmation des apprentissages visant à l'efficacité continue des procédures, des méthodes et des outils.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

-Enseignants, animateurs, parents, coordonnateurs APFEE, équipes de circonscription Vannes et Lorient sud.

-financement par les collectivités territoriales.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

-APFEE.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Villes de Vannes et Lanester.

II-7-CALENDRIER.

Les évaluations sont réalisées en direction de toutes les personnes concernées et donnent lieu à un bilan d'activités transmis aux collectivités, aux enseignants, aux parents, aux coordonnateurs et à la DSDEN 56.

Fiche action n°2 (Classe relais)

« Classe relais Guingamp / Lannion »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Nos élèves ne sont pas à proprement parler en situation d'illettrisme (ils ont moins de 16 ans et sont encore dans des ressorts d'apprentissages). Nous nous situons donc dans le champ de la prévention.

Nous accueillons des jeunes, inscrits dans un processus de décrochage scolaire, marqué le plus souvent par des difficultés anciennes avec l'école et qui ont souvent impacté leurs apprentissages complexes comme la lecture et l'écriture (apprentissage longs, répétitifs, techniques, s'appuyant également sur la culture familiale dans le rapport à l'écriture et le patrimoine linguistique existant).

Actuellement, nos élèves sont justement en difficulté avec l'institution scolaire (le collège) car les attentes de cette dernière sont trop élevées et insuffisamment adaptées aux élèves en grand décalage, d'où des ruptures.

De par leurs histoires personnelles, nombre de nos élèves sont en situation « d'empêchement de penser » (cf. Les travaux de Serge Boimare). La seule façon de revenir dans les apprentissages est alors un travail sur le sens, notamment par le biais des questionnements existentiels.

Notons enfin, que pour libérer les mécanismes d'acquisition de la lecture et de l'écriture, il est indispensable de construire les mécanismes de la parole, d'où un travail également ciblé sur l'oral, quasiment inexistant dans le collège d'aujourd'hui.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

1°-Construire une relation pédagogique forte et continue (configuration école primaire : peu d'adultes, clairement identifiés, qui interviennent en continu sur la semaine).

2°-Construire avec l'élève un projet scolaire qui fait sens et le mettre immédiatement en réussite et en réelle situation d'apprentissage.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Collégiens (11-16 ans), décrocheurs (déscolarisés, absentéistes, en opposition avec le cadre et la règle du collège) en provenance des collèges publics du bassin Lannion / Guingamp.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Mettre en situation concrète de lecture et d'écriture en rapport avec des sujets distancés (mythologie, grands personnages de l'histoire, fictions) qui ont trait à des questionnements existentiels.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Stéphane LETENDRE, enseignant coordonnateur classe relais, 2cash option F.

II-3-METHODOLOGIE.

- Construire une relation pédagogique (authenticité, stabilité, juste distance, confiance).
- Créer un cadre rassurant (rituels de lecture et d'écriture, pas d'évaluation « scolaire », s'assurer d'une ambiance de groupe bienveillante).
- Chacun des membres de l'équipe, de sa place, met en place et anime des actions de lecture et d'écriture (ce n'est pas une histoire de technique ou de spécialiste).
- Valoriser les productions.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

L'équipe classe relais : Enseignant, Éducateur PJJ, assistant d'éducation.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

II-7-CALENDRIER.

Fiche action n°3 (DSDEN 35)

« Actions passerelles Ille-et-Vilaine »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école ; La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Ce moment délicat doit être une occasion pour l'école de s'ouvrir à ses partenaires. La scolarisation des enfants avant trois ans se conçoit en complémentarité des autres services de petite enfance gérés principalement par les collectivités territoriales.

C'est pourquoi des actions passerelles entre les structures d'accueil petite enfance et l'école du quartier sont à envisager. Il s'agit de préparer l'enfant à une socialisation progressive, de faciliter sa première rentrée scolaire et la séparation avec sa famille, de favoriser l'entrée dans le langage et la communication.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

L'enjeu principal est celui d'offrir à l'enfant une socialisation progressive, de faciliter sa première rentrée scolaire et la séparation avec la famille, de favoriser l'entrée dans le langage et la communication.

Objectifs généraux :

- Favoriser une adaptation sereine des enfants à l'école dans le respect du rythme de l'enfant.
- Accompagner les parents dans la démarche de scolarisation.
- Favoriser le langage et la communication.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

- *Public visé par l'action :*

Enfants inscrits en structure d'accueil petite enfance.

- *Territoire concerné :*

Secteurs de l'éducation prioritaire, écoles du quartier du Blosnes à Rennes, écoles du quartier de la Découverte à Saint Malo.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Les actions passerelles se présentent sous la forme de temps d'accueil hebdomadaire d'un groupe d'enfants inscrits en structure d'accueil petite enfance du secteur de l'école, dans la classe dédiée aux moins de trois ans, dans des espaces jeux identifiés dans les locaux scolaires ou dans la structure d'accueil petite enfance. Pour favoriser une adaptation sereine des enfants à l'école dans le respect du rythme de l'enfant des situations de découvertes progressives seront proposées selon un échéancier déterminé préalablement par période.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

L'IEN préélémentaire Christine MISMAQUE, christine.mismaque@ac-rennes.fr

Vincent RICOUARD, IEN Rennes Sud, vincent.ricouard@ac-rennes.fr

Guylène LOUVEL, IEN Saint-Malo-ville, guylene.louvel@ac-rennes.fr

II-3-METHODOLOGIE.

Le conventionnement permet de clarifier la méthodologie et la démarche ainsi que les rôles et missions de chaque partenaire.

La structure d'accueil petite enfance s'engage :

- A dédier une équipe projet de professionnels qualifiés dans le domaine de la petite enfance pour mettre en œuvre le projet.
- A prévoir l'accompagnement à l'école du groupe de 4 à 5 enfants nés en 2013 par des professionnels de la petite enfance.
- A assurer plus spécifiquement le bien-être de l'enfant (éducation à la santé, socialisation).
- A accompagner les actions de soutien à la fonction parentale.

Pour sa part, l'équipe éducative de l'école s'engage :

- A établir un calendrier de mise en œuvre de l'accueil des enfants inscrits en structure d'accueil petite enfance à l'école maternelle
- A mettre en place des rituels d'accueil
- A préparer la classe pour amener l'enfant à construire progressivement ses premiers apprentissages

L'ATSEM :

- A accueillir et sécuriser le cadre de vie des enfants.

Pour sa part, la commune s'engage :

- A mettre à disposition les salles et le matériel déjà disponibles.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

- Enseignants des classes accueillant des enfants de moins de trois ans.
- Coordnatrice du REP, directeurs des écoles concernées, conseillers pédagogiques.
- IEN de la circonscription.
- Directrice structure d'accueil petite enfance, éducatrice jeunes enfants.
- Responsable ou responsable adjoint au service éducatif de la ville de Saint-Malo et Rennes.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Convention signée entre monsieur BESSOL, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, les CCAS concernés, CDAS via les structures d'accueil petite enfance, les autres structures d'accueil ; les communes de Rennes et de Saint-Malo.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

II-7-CALENDRIER.

La convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 1er septembre 2014, reconductible chaque année. Des actions passerelles sont organisées toute l'année par période selon un calendrier hebdomadaire.

Fiche action n°4 (DSDEN 29)

« Vocabecole »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

L'acquisition et la maîtrise d'un vocabulaire riche et précis constituent un objectif primordial pour l'école. Les épreuves proposées permettent aux élèves de se confronter à des situations centrées sur cinq entrées fortes des programmes : homophonie, polysémie, synonymie, dérivation et catégorisation.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

-Enseignement innovant de langue française.

-Prévention de l'illettrisme.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

- *Public visé par l'action :*

Élèves des écoles publiques et collèges publics du département du Finistère.

- *Territoire concerné :*

Département du Finistère.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

-Développer une approche innovante de l'enseignement du vocabulaire à l'école et au collège en s'appuyant sur des méthodes et des moyens d'enseignement adaptés, dont le numérique.

-Améliorer les résultats des élèves dans ce domaine.

-A plus long terme, favoriser une approche de l'écrit (compréhension) constituant une efficace prévention de l'illettrisme.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Hervé QUILLIEN, Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge du dossier maîtrise de langue.

Christine BAC, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge du numérique à l'école.

II-3-METHODOLOGIE.

Pour ce qui concerne les classes finistériennes, les inscriptions seront ouvertes à compter du lundi 15 décembre 2014 et jusqu'au lundi 12 janvier 2015. Pour procéder à l'inscription d'une ou de plusieurs classes, il convient de se rendre à l'adresse suivante: <http://netia59a.aclille.fr/vocabecole/spip.php?article52>

Le rallye prévoit deux séries distinctes d'épreuves. Une première série est disponible au téléchargement dès janvier 2015, pour une passation par les élèves envisagée du **19 au 27 janvier 2015**.

La seconde série devrait être disponible au téléchargement à compter du 27 mars 2015, pour une passation envisagée du **30 mars au 8 avril 2015**. Il est suggéré de faire travailler les élèves par binômes puis de confronter les propositions dans la perspective d'une validation collégiale de la classe : un des intérêts premiers du rallye étant lié à la mise en œuvre d'organisations pédagogiques qui mobilisent une interactivité importante.

Les réponses des classes participantes devront être saisies dans un formulaire en ligne qui est accessible sur le site « Vocabecole », référencé ci-dessus, du 19 au 29 janvier 2015 pour la première série et du 30 mars au 10 avril 2015 pour la seconde série.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

- Inspecteurs et conseillers pédagogiques du groupe de réflexion « Maîtrise de la langue ».
- Professeurs des écoles et professeurs de collèges.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Aucun financement spécifique.

II-7-CALENDRIER.

Les inscriptions seront ouvertes à compter du lundi 15 décembre 2014 et jusqu'au lundi 12 janvier 2015.

Une première série est disponible au téléchargement dès janvier 2015, pour une passation par les élèves envisagée du **19 au 27 janvier 2015**.

La seconde série devrait être disponible au téléchargement à compter du 27 mars 2015, pour une passation envisagée du **30 mars au 8 avril 2015**.

Fiche action n°5 (ESPE Bretagne)

« Vocabulaire maternelle »

Projets départementaux : Côtes d'Armor, Finistère et Ille-et-Vilaine

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Le projet a pour ambition de combattre l'inégalité linguistique et de prévenir l'illettrisme. Il se fixe pour objectif de répondre aux questions : pourquoi et comment enseigner le vocabulaire à l'école maternelle ?

L'acquisition du vocabulaire est un élément essentiel dans l'apprentissage de la langue (Eduscol, MEN, 2010) et un prédicteur extrêmement important de la réussite scolaire (Goumi, 2015). Cela conditionne autant l'efficacité de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture que la compréhension et la réussite dans toutes les composantes disciplinaires de l'école (Germain & Picoche, 2002). Enseigner le vocabulaire doit être une des missions prioritaires de l'école. Cette mission se révèle d'autant plus vraie quand on sait que les élèves qui font leur entrée à l'école présentent des écarts importants en ce qui concerne leur degré d'exposition au vocabulaire (Hart et Risley, 1995, 2003; Morris et al., 2008).

Certains en sont encore au mot-phrase, quand d'autres ont déjà un vocabulaire diversifié (Florin, rapport HCE, 2007). Certains élèves maîtrisent à peine un bagage de 300 à 600 mots au sortir de l'école maternelle, ce qui les prédispose d'emblée à l'échec scolaire. Très souvent, les enfants de familles favorisées au plan socioéconomique apprennent de deux à trois fois plus de mots que les enfants issus de familles défavorisées (Hart et Risley, 1995; White, Graves et Slater, 1990). Après un certain temps, les enfants qui lisent moins acquièrent moins de vocabulaire, et leur compréhension est limitée après quelques années (Stanovich, 1986).

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

L'objectif visé est de réduire les inégalités linguistiques et de prévenir l'illettrisme en proposant un enseignement du vocabulaire à l'école maternelle. L'expérimentation menée en Bretagne pendant 5 années a permis de mettre en évidence qu'un enseignement régulier, structuré et intensif du vocabulaire dès les premières années de l'école maternelle permettait d'obtenir des effets significatifs sur l'entrée dans la lecture, l'écriture et d'améliorer le niveau de compréhension orale.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé par l'action :

Tous les élèves scolarisés à l'école maternelle.

Territoires concernés :

Pendant 5 années, le dispositif a été expérimenté en Bretagne dans le département des Côtes d'Armor et dans le département du Finistère. Depuis cette année, les écoles REP + de Rennes et les écoles de Saint-Malo ont rejoint le dispositif.

A l'heure actuelle, nous souhaiterions étendre l'utilisation de ce dispositif.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Enseigner le vocabulaire aux enfants de maternelle de manière explicite, régulière et intensive. Chaque jour, des séances de découverte de mots nouveaux sont proposées aux élèves suivies de séances de réinvestissement de ces mots lors de situations de jeux divers faisant appel à la phonologie, la morphologie, la catégorisation et l'apprentissage en contexte.

Afin que le dispositif puisse être utilisable par le plus grand nombre, une application pour tablettes intitulée « Thémots 3 » est actuellement en cours de construction. Elle sera composée de 3 applications : Lulu 3 (Apprendre des mots), Nina 3 (Jouer avec les mots) et Noa 3 (Apprendre à écrire des phrases et des histoires).

On y retrouvera l'ensemble du dispositif expérimental testé et le matériel physique (cartes et jeux) sera disponible gratuitement sur le site ABC applications à l'adresse suivante : <http://abc-applications.com/ressources/>

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Fanny DE LA HAYE, MCF en psychologie cognitive. ESPE de Bretagne
fanny.de-la-haye@espe-bretagne.fr

Le dispositif proposé a été développé par une équipe pluridisciplinaire composée d'une enseignante-chercheuse en psychologie, d'une psychologue scolaire, d'enseignants, de conseillers pédagogiques et de maîtres-formateurs.

II-3-METHODOLOGIE.

En nous appuyant sur les résultats de la recherche en psychologie cognitive, nous avons développé (enseignante-chercheuse, enseignants, maître-formateurs, conseillers pédagogiques, psychologue scolaire) un dispositif d'enseignement du vocabulaire pour les 3 années de l'école maternelle. Ce dispositif a pour objectif de répondre à certaines difficultés professionnelles liées à l'hétérogénéité des capacités de langage des enfants de maternelle en donnant des pistes directement opérationnelles dans la classe en matière d'enseignement du vocabulaire. Les intentions pédagogiques visées sont d'aider les enseignants à enrichir le vocabulaire et le discours des enfants de maternelle afin qu'ils puissent exprimer leurs idées au plus près de leur pensée, de combattre l'inégalité linguistique et de préparer au mieux l'apprentissage de la lecture et la compréhension orale et écrite. Ce dispositif a été testé expérimentalement pendant 4 années dans une trentaine de classes de GS de maternelle et est utilisé depuis 5 années dans de nombreuses classes de maternelle des Côtes d'Armor et du Finistère. L'expérimentation menée a permis de mettre en évidence qu'un enseignement régulier, structuré et intensif du vocabulaire dès les premières années de l'école maternelle permettait d'obtenir des effets significatifs sur l'entrée dans la lecture, l'écriture et le niveau de compréhension orale.

Les principes généraux retenus :

- Un enseignement structuré, régulier et intensif,
- Les mots sont abordés en thématiques,
- Chaque mot est vu plusieurs fois dans des contextes différents,
- Chaque mot est abordé d'un point de vue phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique,
- Une notion morphologique est abordée lors de chaque thème (les contraires, les synonymes, certains préfixes ou suffixes, les mots de la même famille, etc...),
- Chaque mot est entendu (lu), dit, écrit : une production écrite clôture chaque thème.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Les membres de l'équipe : Fanny DE LA HAYE, MCF en psychologie cognitive. ESPE de Bretagne, Marianne ANDRÉ, psychologue scolaire, Claire TRÉGUIER, CPC, Patricia VALEGAS, CPC, Laurence LE CORF, MF, Jean-Loup COLOMBI, CPC et illustrateur du dispositif.

Inspecteurs de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Paimpol, Brest et l'ensemble des enseignants et des enfants impliqués dans le dispositif expérimental.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Les inspecteurs de l'Éducation Nationale, les enseignants des classes concernées par le dispositif expérimental.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Les heures de formation lors des animations pédagogiques des différentes circonscriptions impliquées.

II-7-CALENDRIER.

Dispositif mis en œuvre de 2010 à 2015. Une expérimentation permettant de tester l'efficacité du dispositif sur tablettes débutera à la rentrée 2015.

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

La compréhension, orale puis écrite, est un des axes forts de l'acquisition de compétences durables en lecture, complémentaire des acquisitions de la technique même de l'acte de lire. Cette compréhension n'est pas une compétence innée, elle s'acquiert et donc s'enseigne. Les enseignants des écoles font état d'un besoin en outils et support d'enseignement de la compréhension en lecture. Il est également nécessaire qu'ils disposent d'outils d'évaluation fine sur les performances des élèves en lecture, en particulier sur des constituants précis.

Du côté des circonscriptions il s'agit de permettre un espace de partages sur la mise en œuvre de la différenciation pédagogique nécessaire.

Repérer les fragilités, prévenir l'illettrisme et développer chez les élèves une méthodologie de la compréhension en lecture dans toutes les disciplines : c'est ce que propose le Réseau des Observatoires Locaux pour la Lecture (ROLL) utilisé dans l'action.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

- Stabiliser les apprentissages pour prévenir l'illettrisme ;
- Développer chez les élèves une méthodologie de la compréhension ;
- Investir le ROLL comme un outil permettant à la fois de repérer les élèves fragiles et de proposer des situations de perfectionnement. La compréhension, l'inférence et la conscience phonologique constituent des axes prioritaires de travail.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé par l'action :

Élèves de la grande section de l'école maternelle au collège.

Dans les Côtes d'Armor ce sont actuellement 1058 élèves de la GS de maternelle au CM2 qui sont concernés par l'expérimentation. A terme, l'extension et la généralisation du dispositif sont envisagées.

Dans le Morbihan, ce sont les élèves de la circonscription d'Auray de la GS de maternelle au CM2 inscrits en politique de la ville qui sont concernés par l'expérimentation. Cette dernière fait l'objet d'un accompagnement spécifique de l'équipe de circonscription. A terme, l'extension et la généralisation du dispositif sont envisagées.

Territoires concernés :

- Dans les Côtes d'Armor** : les quartiers prioritaires de la ville de Lannion (dans le cadre de la politique de la ville).
- Dans le Morbihan** : les quartiers prioritaires de la ville d'Auray (dans le cadre de la politique de la ville).

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

- Disposer d'une évaluation fine des performances des élèves ;
- Développer une méthodologie et une programmation de la compréhension en lecture ;
- Faciliter la différenciation pédagogique ;
- Favoriser une autonomie de l'apprentissage de l'élève dans le domaine de la lecture et de la compréhension.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

-Dans les Côtes d'Armor : Françoise LE BROZEC, IEN Lannion (22) ;

-Dans le Morbihan : Hélène CONAN, IEN Auray (56).

II-3-METHODOLOGIE.

- L'action du ROLL accorde autant d'importance à la maîtrise des mécanismes du code linguistique (graphophonologiques, syntaxiques et lexicaux) qu'à l'acquisition d'une vraie culture de l'écrit.

- Des évaluations trois fois par an ;

- Une programmation d'activités dans tous les champs de la compréhension ;

- Des situations de perfectionnement pour faire progresser tous les élèves proposées par un site en ligne. L'inscription est gratuite et libre.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

- Ressources humaines de la circonscription (CPC : Animations pédagogiques cycle 2 et cycle 3 pour la présentation et la mise en œuvre du dispositif dans les classes, EATICE, RASED) ;

- IEN chargés de mission « maîtrise de la langue » : Valérie LECOEUR pour le département 22 ;

- IEN référents illettrisme : Catherine GASTARD pour le département 22 ;

Christophe BERNARD pour le département 56 ;

- Dans les Côtes d'Armor : Formation des enseignants référents au CEC et professeurs des collèges du secteur (BAPE) par Paul BENAYCH et Michel SAVY de l'équipe nationale du ROLL.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

- Université Paris Descartes

- ESPE de Saint-Brieuc (personne ressource Laurent GOURVEZ) -

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

II-7-CALENDRIER.

Les évaluations telles que définies dans le ROLL sont réalisées trois fois dans l'année :

- septembre/octobre,

- janvier/février

- fin d'année scolaire.

Les animations pédagogiques sont menées en amont. Le parcours de formation à distance sur la compréhension constitue un pré-requis pour les équipes pédagogiques.

Fiche action n°7 (ESPE Bretagne / Université Rennes 2)

« Testing adaptatif des compétences individuelles transversales (TACIT) »

(projet académique)

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

TACIT (Testing Adaptatif des Compétences Individuelles Transversales) est un logiciel d'évaluation, d'entraînement et de remédiation à certaines compétences transversales. A l'heure actuelle, deux modules différents existent : TACIT compréhension de l'implicite et TACIT vocabulaire.

1. TACIT Compréhension de l'implicite :

-La compréhension de l'implicite et de l'explicite des textes, une double compétence cruciale :

Dans leur ouvrage collectif publié par l'ONL (Observatoire National de la Lecture), Michel Fayol et ses collaborateurs (2000) constatent que « devant un texte d'une quinzaine de lignes, 85% à 90% des élèves sont capables de prélever une information figurant littéralement dans le texte. Dès que le prélèvement direct d'informations ne suffit plus pour répondre, les performances chutent. Ainsi, relier entre eux des éléments présents dans le texte en les interprétant est une opération encore délicate, tout comme élaborer des inférences ». Comprendre un texte suppose non seulement la capacité d'identifier les informations explicites pertinentes qu'il contient mais également les liens implicites entre ces informations. Cette double compétence, une fois acquise par l'élève, sera à la base de nombreux autres apprentissages scolaires. La compréhension de consignes écrites est, en effet, à la base des exercices dans de nombreuses matières scolaires (De La Haye & Bonneton-Botté, 2007). Plus généralement, cette aptitude continuera de se révéler utile tout au long de la vie dans des contextes très variés.

-Apprendre à comprendre, enseigner explicitement la compréhension et plus particulièrement la compréhension implicite :

La capacité à effectuer des inférences est spontanée et instantanée chez les normo-lecteurs mais peut poser problème pour certains lecteurs et apprentis lecteurs en difficulté (élèves de Segpa, élèves en difficulté qui sont particulièrement nombreux en ZEP). Ce problème peut persister jusqu'à l'âge adulte : en 2007, 22% des participants à la Journée d'Appel à la Préparation à la Défense éprouvaient des difficultés de compréhension. Cain, Oakhill, Barnes et Bryant (2001) expliquent que les bons compreneurs, effectuant des inférences, intègrent stratégiquement les éléments venant et du texte et de leur base de connaissances pour comprendre et qu'ainsi la compréhension du texte leur permet d'étoffer leurs connaissances. Si ces stratégies ne sont pas maîtrisées, mal ou pas utilisées, la compréhension est affectée. Nos propres recherches (De La Haye et al., 2012) mettent en évidence une augmentation des écarts du niveau de gestion de l'implicite des textes entre le parcours ordinaire et le parcours SEGPA sur les quatre années de collège. En effet, sur cette question de l'implicite, les élèves scolarisés en SEGPA ne semblent pas, en moyenne, progresser tout au long de leur scolarité au collège, contrairement aux élèves restés dans le cursus ordinaire. Un programme d'entraînement scolaire à la compréhension de l'implicite en lecture devrait donc pouvoir pallier ce déficit en permettant l'apprentissage de ces stratégies. Cependant, dans l'enseignement de la lecture, de manière encore majoritaire aujourd'hui, la compréhension ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique systématique. Et l'analyse des pratiques pédagogiques (Goigoux, 2000) montre que les élèves ne sont que très peu sollicités sur le registre de la compréhension de l'implicite.

Pourtant un tel enseignement est possible (Rémond, 2003). Cèbe et Goigoux (2009), par exemple, ont développé des outils « papier-crayon », présentés dans un autre article de ce dossier. Un logiciel d'entraînement peut ainsi constituer un outil d'enseignement de la compréhension en elle-même, et ainsi faciliter l'apprentissage des stratégies de compréhension. C'est tout l'enjeu du logiciel TACIT-implicite.

2. TACIT vocabulaire :

Plusieurs travaux (Florin & Crammer, 2010 ; Lieury, 1997) attestent l'importance des connaissances lexicales pour la réussite scolaire. Lieury (1997) a d'ailleurs mis en évidence des corrélations plus importantes entre connaissances lexicales et réussite scolaire qu'entre niveau intellectuel et réussite scolaire.

Les données issues de la recherche montrent que le lexique joue un rôle fondamental dans la lecture et la compréhension (Perfetti et Hart, 2001 ; Perfetti, 2010). Il intervient à la fois parce que la connaissance des mots et de leur sens conditionne la construction de la représentation mentale des situations décrites par les textes et parce que le traitement automatique de la forme orthographique des mots est indispensable pour assurer à la lecture une fluidité suffisante pour que la compréhension se déroule de manière harmonieuse. (...) L'étendue du lexique conditionne dans une large mesure la compréhension en lecture. Il est clair que la connaissance du lexique influe directement sur la compréhension de textes. Les enfants qui disposent du lexique le plus étendu sur un domaine donné sont ceux qui comprennent le mieux les textes relatifs à ce domaine (Fayol et Morais, 2004). Le problème du lexique a été identifié par de nombreux chercheurs comme étant un obstacle à la compréhension et devant donc être traité comme une priorité (Goigoux, 2000 ; Fayol et Morais, 2004). Comme l'indique le gouvernement sur son site à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/pid25992/vocabulaire.html>, le vocabulaire est un élément crucial parmi les différents apprentissages scolaires.

"Le vocabulaire - avec tous ses mots - est une composante fondamentale de la langue. Il intervient de manière extrêmement significative dans la compréhension des écrits, tant en réception - la mise en œuvre de la lecture, qu'en production - la rédaction d'écrits. Il est donc essentiel que le vocabulaire fasse l'objet d'un enseignement progressif et explicite tout au long de l'école primaire - dès la maternelle et jusqu'à la fin du CM2, et qu'il soit manipulé et expérimenté au quotidien de la classe dans toutes les activités."

De nombreuses études, relativement récentes, mettent en avant l'importance du contexte pour inférer le sens des mots inconnus par un lecteur. « Pour Schouten-van Parreren, tout apprentissage est plus efficace s'il est basé sur une participation active de la part de l'apprenant ». Ce chercheur demande donc aux apprenants de deviner la signification des mots à apprendre en présentant ces mots dans des contextes de nature à permettre de deviner cette signification. Puis elle compare le résultat de cet apprentissage avec un apprentissage sans contexte. Mondria (1996), à son tour, a montré dans une série de recherches expérimentales à grande échelle que l'apprentissage des mots en contexte était largement supérieur à un apprentissage sans contexte.

C'est donc sur cette idée que nous nous basons pour proposer d'améliorer, en classe, l'apprentissage d'un riche vocabulaire. L'idée est donc de présenter, via TACIT-vocabulaire, un vaste ensemble de petits énoncés qui devraient permettre un apprentissage efficace, en contexte, de mots de vocabulaire.

1-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Améliorer les compétences en lecture, vocabulaire et compréhension des élèves faibles lecteurs et ainsi prévenir l'illettrisme et le décrochage scolaire.

1-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

• Public visé par l'action :

TACIT s'adresse à des élèves de classes primaires, collège voire lycée (parcours ordinaire et ASH). TACIT les aide à acquérir des compétences langagières primordiales dans la compréhension de texte (en particulier concernant l'implicite des textes), aspect essentiel du « socle commun de connaissances et de compétences ». Le site n'est accessible qu'à des enseignants dûment enregistrés, qui peuvent donner aux élèves un accès à des exercices en ligne. Le logiciel établit des statistiques de réussite. Il permet aux enseignants de connaître le niveau de leurs élèves, qu'ils peuvent mettre en relation avec des réussites moyennes pour la même tranche d'âge, ou le même niveau de classe, et d'évaluer la progression des élèves au cours de l'année.

• Territoire concerné :

Tous les établissements français en métropole, dans les DOM TOM et à l'étranger. TACIT est commercialisé depuis septembre 2012 et est actuellement utilisé dans 791 classes en Bretagne réparties dans les 4 départements bretons.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Apprendre à comprendre (TACIT implicite) et apprendre à déduire le sens d'un mot inconnu en fonction du contexte (TACIT vocabulaire) en utilisant des séances en entraînement tutoré pour apprendre et des séances en entraînement en autonomie pour s'entraîner.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Fanny DE LA HAYE, MCF Psychologie Cognitive, ESPE de Bretagne.
Olivier LE BOHEC, MCF Psychologie Expérimentale, Université Rennes 2.
Christophe QUAIREAU, MCF Psychologie Expérimentale, Université Rennes 2.
Yvonnick NOEL, MCF Psychologie Statistique, Université Rennes 2.
Jérémy NOGUES, développeur informatique, Université Rennes 2.

II-3-METHODOLOGIE.

Quelle est l'originalité et quelle est l'efficacité pédagogique de l'outil TACIT-implicite et vocabulaire ?

Avec les méthodes intégrées dans la construction de TACIT, la mise en correspondance aisée du niveau de compétence des enfants avec le niveau de difficulté des exercices permet aux enseignants de facilement sélectionner, via l'interface, le niveau de difficulté des items pour une session d'entraînement. Ces items seront par exemple choisis dans la zone de compétence d'un élève ou dans une zone légèrement plus élevée (cf. la notion classique de zone proximale de développement), ou encore dans une zone plus basse pour mettre l'élève en situation motivante de réussite. Ces possibilités de choix permettent concrètement des remédiations individualisées et facilitent la gestion de l'hétérogénéité des compétences au sein d'une même classe. Cette possibilité de pratiquer réellement et facilement une pédagogie différenciée est une des principales forces de l'outil et explique en grande partie son efficacité mesurée.

En effet, les premiers résultats de nos recherches liées à la pratique de TACIT en classe (De La Haye et al., 2013) indiquent une efficacité réelle et notamment chez les élèves ayant un niveau de gestion de l'implicite très faible, ce qui est cohérent avec les retours des enseignants utilisant le logiciel dans leur pratique pédagogique.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Les enseignants des premier et second degrés.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Le projet est soutenu, entre autres, par les Recteurs des Académies de Rennes, de la Réunion et d'Orléans-Tours.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Le projet a été financé par de nombreux partenaires : la Région Bretagne, l'Université Rennes 2, l'Europe, la ville de Rennes, la Novosphère...

II-7-CALENDRIER.

TACIT implicite est commercialisé depuis septembre 2012 et TACIT vocabulaire depuis septembre 2014.

Fiche action n°8 (DSDEN 35)

« LÉA – Plus de maîtres que de classes »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Cette action correspond à l'un des axes prioritaires de la mise en place du dispositif « Plus de maîtres que de classes » en Réseau d'Éducation Prioritaire : les instruments fondamentaux de la connaissance dans le domaine de la maîtrise de la langue (apprentissage de la lecture, production d'écrit, langage oral).

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Il s'agit de comprendre en quoi le dispositif « plus de maîtres que de classes » contribue à mieux repérer et répondre aux obstacles à l'apprentissage du lire et écrire. Cet objectif stratégique est associé à celui de l'évolution des pratiques enseignantes dans le but de prévenir la difficulté scolaire et d'aider les élèves les plus en difficulté à progresser.

L'objectif visé par cette recherche devrait permettre d'aider les enseignants à la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques dans le domaine du lire et écrire.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

- *Public visé par l'action :*

Élèves de maternelle (GS) et de cycle 2 (CP/CE1).

- *Territoire concerné :*

Circonscription de Saint-Malo ville : les écoles du dispositif « Eclair » aujourd'hui Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

L'action consiste, selon une ingénierie coopérative, à élaborer des outils d'analyse pour mieux comprendre les pratiques et ce qui les détermine, afin de les reconfigurer et de voir ce que les transformations recomposent dans le domaine du lire et écrire.

Des entretiens sont menés avec les différents acteurs concernés selon les différentes modalités de co-intervention entre l'enseignant surnuméraire et l'enseignant de la classe complétés par des traces d'activités en classe sous forme de vidéos, carnets de bord, fiches de préparation, production d'élèves.

Le dispositif repose sur l'hypothèse que la réflexivité et la collaboration entre les acteurs peuvent contribuer à la fois au développement de la recherche et du lieu d'éducation.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Guylène Motais Louvel, IEN Saint-Malo ville : guylene.louvel@ac-rennes.fr

II-3-METHODOLOGIE.

Il s'agit de réunir les conditions d'existence d'un espace de réflexion partagé. C'est pour les chercheurs un objet de recherche en soi dans le contexte des ingénieries collaboratives (élaboration de situations d'enseignement et d'apprentissage dans le domaine du dire lire et écrire). Il existe cinq moments clés pour ce processus de recherche :

- Objet de la recherche ;
- Production des données et modalités de production des données ;
- Analyse des données et mise en forme des résultats ;
- Retombées et diffusion de la recherche.

L'engagement des chercheurs et des praticiens est plus ou moins dense selon les cinq moments, chacun pouvant être assumé à part égale (co-production) ou majoritairement par une des deux parties. Le choix de partir et de prendre appui sur le point de vue et l'expérience des praticiens garantit un mode de participation bilatéral et un partage étroit des savoirs.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

- Enseignants des classes de cycle 1 et 2 (GS/CP/CE1) ;
- Enseignants du dispositif « Plus de maîtres que de classes » ;
- Coordinatrice du REP, Directeur associé Conseillers pédagogiques ;
- Enseignants Chercheurs Corinne MARLOT (Acté Clermont-Ferrand) et Marie THERY (Cren Nantes) ;
- IEN de la circonscription, chercheur associée (Cread Rennes).

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Convention signée entre monsieur BESSOL, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, et monsieur LUSSAULT directeur de l'Institut français de l'Éducation, (IFE).

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

II-7-CALENDRIER.

Le travail collaboratif est prévu sur trois années.

Année 1 : 2013-2014 observation et analyse des organisations et pratiques habituelles.

Année 2 : 2014-2015 propositions collectives de nouvelles configurations et pratiques de co-intervention.

Année 3 : 2015-2016 communication et diffusion des premiers résultats à destination de différents publics.

La méthode d'analyse se focalisera sur l'observation des relations entre la co-intervention et la synchronicité des temps didactiques.

Les conditions qui permettent un véritable continuum dans les apprentissages du dire lire écrire des élèves et les modalités de partage des responsabilités concernant les tâches entre les enseignants de classe et les enseignants en plus mais aussi entre les enseignants et les élèves seront particulièrement observées.

Fiche action n°9 (DRPJJ)

« Activités de jour : évaluer les acquis et les capacités d'acquisition »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

De nombreux mineurs suivis par la PJJ ne relèvent plus de l'obligation scolaire et ne bénéficient pas des ressources que proposent les dispositifs de droit commun. Pour ces profils de jeunes sans activité et dans l'évitement de l'adulte, il est proposé un parcours spécifique d'évaluation et d'orientation : le dispositif « accueil-accompagnement ».

Ce dispositif s'entend comme une démarche globale de remobilisation et de resocialisation, structurée par les activités de jour. Il peut aboutir à l'orientation du mineur vers le module dit « d'Acquisition », si des compétences ou acquis doivent être consolidés (voir Fiche action « Activités de jour : remobiliser les savoirs de base »).

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

- Retisser le lien relationnel favorisant l'action d'éducation auprès des mineurs dans l'évitement ;
- Observer et évaluer leurs acquis et leurs capacités d'acquisition (compétences sociales, scolaires, etc.) ;
- Remobiliser et accompagner les mineurs dans leur parcours à travers des activités proposées au début de la prise en charge ;
- Inscrire les mineurs dans un projet individualisé ;
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée basée sur des médias éducatifs variés et innovants.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

- *Public visé par l'action :*

-Public âgé de plus de 16 ans, prioritairement suivis par la PJJ, inactifs et en incapacité d'intégrer directement ou immédiatement un dispositif de droit commun.

- *Territoire concerné :*

-Ille-et-Vilaine / Côtes d'Armor / Finistère / Morbihan.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

- Procéder à une évaluation permettant de poser les hypothèses de travail nécessaires et préalables à l'orientation du mineur.
- Proposer au mineur un emploi du temps adapté et personnalisé
- Réapprentissage des rythmes et acceptation des règles
- Conduites d'activités de mobilisation dans les domaines de la culture, le sport, la santé, la préparation à la vie professionnelle...

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

-Éducateurs des établissements et services de la PJJ.

II-3-METHODOLOGIE.

-Le dispositif « accueil-accompagnement » d'une durée moyenne de un à trois mois est constitué de trois phases : accueil, bilan et restitution.

-Mise en place de stages

-Mise en œuvre d'ateliers « Justice, droits, citoyenneté », ateliers cuisine « crêpes » ... activités sportives : Boxe...

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

-Unité éducative de milieu ouvert de Guingamp, de Brest.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

-Mission locale ;

-Associations, Secteur associatif habilité.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

II-7-CALENDRIER.

Sur l'année selon des modalités « d'entrée et sortie permanente » des jeunes accueillis.

Fiche action n°10 (DRPJJ)

« La culture vecteur d'insertion : action autour du spectacle vivant »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Dans le cadre du protocole Culture justice du 30 mars 2009, tel que décliné par convention au niveau de la région Bretagne, les directions des affaires culturelles, de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse s'inscrivent dans une politique volontariste visant à garantir l'accès à la culture des personnes placées sous main de justice, notamment par le cofinancement d'actions.

Cette politique se traduit par la définition au sein des services d'une programmation culturelle spécifique et adaptée à notre public. Les partenariats locaux, développés notamment par la conseillère technique en charge de la culture sur la direction territoriale Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor, permettent la mise en place d'actions autour du spectacle vivant.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

- Favoriser l'accès des mineurs sous main de justice aux dispositifs culturels ouverts à tous en concevant une médiation adaptée
- Garantir une offre culturelle de qualité adaptée, diversifiée et pérenne
- Sensibiliser et informer les mineurs sur les métiers de professions culturels et artistiques

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

- *Public visé par l'action :*

Mineurs pris en charge par les établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse.

- *Territoire concerné :*

Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

- Développer la créativité, l'expression et l'esprit critique ;
- Revaloriser l'estime de soi ;
- Approfondir des savoirs de base et acquérir des compétences professionnelles.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

- Conseillère technique à la direction territoriale 35/22 ;
- Educateurs.

II-3-METHODOLOGIE.

- Représentation de spectacle
- Visite du site du festival Mythos
- Rencontre avec les professionnels et ateliers de découverte des métiers du spectacle
- Préparation et participation au spectacle

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

- PJJ
- Festival « Mettre en scène » (TNB)
- Festival Mythos (Association Paroles Traverses)

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

- Théâtre National de Bretagne (TNB)
- Association Paroles Traverses
- DRAC Bretagne
- DISP Grand Ouest

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

- DIRPJJ
- DRAC
- DISP

II-7-CALENDRIER.

Action conduite chaque année et adaptée en fonction de l'offre culturelle des festivals.

Fiche action n°11 (DRPJJ)

« Bulles en fureur »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

A la Protection Judiciaire de la Jeunesse, une forte partie du public pris en charge a des difficultés scolaires et d'apprentissage dont l'illettrisme et/ou les difficultés d'apprentissage « classique » de la lecture font partie. Pour les plus en difficulté, le décrochage scolaire est massif et la relation à l'apprentissage doit être envisagée de manière détournée.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Développer les pratiques culturelles sociales et de loisirs pour vaincre l'isolement.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

• *Public visé par l'action :*

Jeunes pris en charge par la PJJ (de 13 à 18 ans, voire quelques jeunes majeurs) et ses services associatifs habilités (cadre pénal et protection de l'enfance), public des bibliothèques de quartier.

• *Territoire concerné :*

National (PJJ et Associatif), Rennes Métropole (Bibliothèques)

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Lutter contre l'illettrisme, développer la lecture et la maîtrise de la langue par l'utilisation du média Bande Dessinée.

Inciter les jeunes à donner leur avis sur une œuvre, à le confronter à celui des autres et à développer leur sens critique.

Découvrir le plaisir de la lecture.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Direction Interrégionale PJJ Grand Ouest (DiRPJJ GO).

II-3-METHODOLOGIE.

Par le biais de la participation des jeunes à un prix littéraire (le prix « Bulles en Fureur – André-Georges Hamon »), les professionnels des différents services participant à l'action mettent au travail le public pris en charge.

Deux sélections de BD (une pré-ado – 10/14 ans – et une ado -15/18 ans -) sont proposées aux jeunes : la **première**, et plus importante, phase de l'action est donc de travailler l'appréhension de l'objet de lecture qui leur est soumis, à savoir la bande dessinée. Cette dernière est un outil pédagogique riche pour ce public car elle permet de travailler avec un jeune peu ou non lecteur en analysant les images et leurs enchainements qui créent une histoire, une expression artistique et ce qui n'est pas négligeable, du plaisir.

La **seconde** phase du travail demandé aux jeunes et à leurs encadrants est celle du vote. Ce vote induit la nécessaire compréhension de l'ouvrage mais également la question du choix et de son argumentaire. Ainsi, les jeunes doivent défendre leur point de vue vis-à-vis d'eux mêmes puisqu'ils mettent en concurrence plusieurs œuvres mais aussi vis-à-vis des autres jeunes. La dernière phase de cette action est la création artistique puisqu'il est proposé aux jeunes participants la possibilité de travailler à produire une œuvre qui fait sens au regard d'une des BD sélectionnées.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Les professionnels encadrant des jeunes pris en charge par les services déjà cités en amont.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Ville de Rennes
Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) d'Angoulême

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Financement PJJ

II-7-CALENDRIER.

Annuel (de janvier à octobre)

Fiche action n°12 (DRPJJ)

« Activités de jour : Remobiliser les savoirs de base »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Bon nombre de jeunes relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont connu des parcours scolaires chaotiques et rejettent les formes traditionnelles d'apprentissage. En amont des dispositifs de droit commun, les UEAJ (Unité Éducative d'activité de jour) proposent de développer la maîtrise des savoirs de base aux travers de modules dit « d'Acquisition ».

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Les modules proposent :

- de développer l'accès aux savoirs de base
- de développer les pratiques culturelles
- de restaurer les capacités à apprendre en s'appuyant sur des pratiques culturelles artistiques ou des projets d'utilité sociale.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public âgé de 16 à 19 ans, prioritairement relevant de la PJJ, pris en charge au sein des UEAJ (Unités Éducatives d'Activité de Jour). Tous bénéficiant d'un suivi Mission locale

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

- Réaliser un positionnement
- Favoriser l'entretien des connaissances acquises lors de la scolarité
- Développer l'acquisition de nouvelles connaissances en s'appuyant sur des mises en situation concrètes en atelier (–Technique de Recherche d'emploi, Métallerie-Menuiserie, Crêperie, Culture et Savoirs de base, Meubles en carton)
- Mobiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Soutenir la préparation au CFG pour les jeunes demandeurs

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

- Professeurs techniques de différentes spécialités (« culture et savoir de base », « Métallerie – Soudure », « Coiffure ») ;
- Éducateurs ;
- Formateurs techniques (association Partenaire Sauvegarde 56) (Insertion, cuisine – crêperie).

II-3-METHODOLOGIE.

- Utilisation des outils de positionnement le plus souvent créés par les professionnels ou déjà existants de type EVAL ;
- Pédagogie de projet, pédagogie individualisée ;
- Mise en situation au sein d'atelier technique (Ateliers cuisine, meuble en carton, métallerie- soudure) ;

-Préparation et participation à des activités culturelles au travers de manifestations nationales portées par la PJJ : Bulles en fureur, Art Postal, Des Cinés la vie...et des implications locales au sein des structures culturelles (Ateliers Artistiques Ville de Vannes, Théâtre de Lorient, Quartz à Brest...). Travail en amont sur dossier de presse et en aval mise en place d'atelier d'écriture.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

- PJJ
- Sauvegarde 56
- Structures culturelles de proximité

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

- Missions locales
- Sauvegarde 56

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

- PJJ – DRAC
- Conseil Régional, Conseil Général
- Ville selon les projets

II-7-CALENDRIER.

Sur l'année selon des modalités « d'entrée et sortie permanentes » des jeunes accueillis.

Fiche action n°13 (DRPJJ)

« Activités de jour : accès à la préformation »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Les jeunes suivis par la PJJ et relevant d'une mesure de placement ont souvent connu des parcours scolaires antérieurs chaotiques et de ce fait ne maîtrisent pas toujours les savoirs de base. Certains d'entre eux expriment le souhait de reprendre une scolarité, une formation qualifiante ou l'envie de préparer un diplôme (CFG ou DNB le plus fréquemment). Les professionnels éducatifs apportent leur soutien et leur contribution à la réalisation de ces objectifs.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

- développer l'accès aux savoirs de base ;
- développer les pratiques culturelles.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé : Public de 14 à 19 ans pris en charge au sein des différentes unités de placement du territoire CER (Centre Éducatif Renforcé), UEHC (Unité Éducative d'Hébergement Collectif), UEHDR (Unité Éducative d'Hébergement Diversifié Renforcé).

Territoire concerné : Finistère / Morbihan.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

- Mise en place de séquences hebdomadaires ou selon une fréquence adaptée au projet du jeune visant à :
 - Entretenir les connaissances de base ;
 - Renforcer, voir développer les savoirs de base nécessaires à l'obtention du diplôme visé.
- Mise en place d'activités culturelles nationales portées par la PJJ ou locales menées en partenariat
 - Création d'un journal ;
 - Préparation en amont de la participation à des spectacles proposés par les structures culturelles locales (Théâtre de Lorient, Quartz).

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

L'UEAJ de Lorient (unité éducative d'activités de jour).

II-3-METHODOLOGIE.

- Prise en charge le plus souvent individuelle ;
- Temps collectifs pour travailler sur les supports culturels animés par les éducateurs ;
- Contributions apportées par des bénévoles retraités de l'association Agir ABCD, (fréquemment issus du corps enseignant) ;
- Mobilisation des outils informatiques.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

-Bénévoles association Agir ABCD.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

-PJJ (Pour les actions culturelles : DRAC et Structures Culturelles Locales).

II-7-CALENDRIER.

Sur l'année.

Fiche action n°14 (ARMLB)

« Suivis des jeunes en Mission locale »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Les Missions Locales accueillent et accompagnent les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sur tout le territoire breton. Lors de leur accompagnement, les professionnels peuvent repérer des jeunes en situation d'illettrisme. En effet, sur les 50 000 jeunes accompagnés en 2014, 40% n'avaient aucun diplôme, 20% n'avaient ni diplôme ni qualification.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Permettre aux professionnels des Missions Locales de repérer et d'accompagner les jeunes en situation d'illettrisme afin de remédier à cette problématique.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé : les professionnels et les jeunes accompagnés par les Missions Locales.

Territoire concerné : région Bretagne.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

- Renforcer les compétences des professionnels de la Mission Locale au repérage de l'illettrisme ;
- Outiller les conseillers au repérage de l'illettrisme ;
- Orienter vers les partenaires en mesure d'assurer l'accompagnement des jeunes avant l'intégration en compétences clés.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Directeur (ice) de Mission Locale ou référent illettrisme.

II-3-METHODOLOGIE.

- Formation des conseillers au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme ;
- Élaboration d'outils de repérage (grille d'entretien...) ;
- Orientation des jeunes repérés vers le dispositif Compétences clés ou partenaires associatifs locaux.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Les conseillers ML et les partenaires.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

- L'UDAF : accompagnement individuel de jeunes ;
- Le dispositif d'évaluation dynamique : évaluation sur une semaine en collectif ;
- L'EPIDE : transmission des résultats des tests passés ;
- La Journée de Défense Citoyenne : transmission de listes de jeunes repérés.

Fiche action n°15 (DRJSCS)

« Sensibiliser les professionnels de l'animation socio-culturelle à la thématique de l'illettrisme »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Les animateurs socio-culturels en contact potentiel avec des personnes en situation d'illettrisme ne les repèrent pas forcément et n'ont pas conscience d'un réseau d'acteurs travaillant cette question.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Sensibiliser les professionnels de l'animation socio-culturelle dans le cadre de leur formation diplômante.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé : animateurs en formation (BAFAD, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).

Territoire concerné : région Bretagne.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Inscrire dans l'homologation des dossiers de formation des O. F. une mention spéciale « illettrisme ».

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Le référent à l'homologation à la DRJSCS.

II-3-METHODOLOGIE.

Faire inscrire par les OF une journée de sensibilisation à la question de l'illettrisme et du repérage dans les contenus de formation proposés.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

DRJSCS – service de la formation.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

II-7-CALENDRIER.

Selon les homologations des dossiers déposés par les OF.

Fiche action n°16 (Association « L'ATELIER - BOHARS»)

Partenariat DDCS – L'ATELIER – BOHARS (29)

« *Susciter l'intérêt des enfants pour l'écriture à travers la réalisation de tablettes Sumériennes* »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

L'écriture est souvent vue, par les enfants, comme une matière à apprendre.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

- Développer la curiosité et l'imaginaire des enfants ;
- Montrer que la langue et l'écrit sont là pour s'exprimer.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé : enfants dans le temps et hors temps scolaire.

Territoire concerné : commune de BOHARS (29).

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Laisser un message écrit pour l'an 3000 et l'enfouir dans la terre.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

-Association « L'ATELIER » de BOHARS ;

II-3-METHODOLOGIE.

- Temps d'animation pour les enfants de la longue histoire de l'écriture, des Sumériens (3000 av J.C.) par les tableaux réalisés à cet effet.
- Travail du message avec les animateurs, les enseignants, les bénévoles de l'association.
- Inscription de son message définitif en utilisant le stylet et les tablettes d'argile.
- Cérémonie officielle avec les différents partenaires (Mairie, L'ATELIER, le conseiller pédagogique DDCS, réseau ReFLEt) lors de l'enfouissement. Chaque enfant dépose son message dans une jarre qui sera soigneusement refermée et placée au fond d'un trou réalisé par les services municipaux.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

L'ATELIER de BOHARS.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Animateurs CLSH, enseignants, Mairie, DDCS.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

DDCS + Mairie de BOHARS ;

II-7-CALENDRIER.

En 2013.

Fiche action n°17 (Association « L'ATELIER - BOHARS»)

Partenariat DDCCS – L'ATELIER – BOHARS (29)

« Porter un regard nouveau sur sa langue à travers les échanges culturels et économiques des peuples »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Les animateurs remarquent que les enfants ont peu d'intérêt et pas de curiosité pour leur langue et utilisent peu de mots de vocabulaire.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Porter un regard nouveau sur sa langue, à travers les échanges culturels et économiques des peuples.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé : enfants et parents.

Territoire concerné : communes de BOHARS et BREST et communauté d'agglomération.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Permettre aux enfants d'identifier l'origine des « mots migrants » par le jeu, jouer avec l'écriture libre et comparer le sens d'origine et celui d'arrivée.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

-Association « L'ATELIER » de BOHARS ;

II-3-METHODOLOGIE.

-A partir de la carte de l'Europe (2/3) réalisée en métal, mettre en scène les voyages des mots magnétiques ;

-Parler des pays et des échanges de manière imagée ;

-Faire trouver le pays d'origine (le lieu s'allume si la réponse est bonne) ;

-Faire écrire librement les enfants à partir des mots choisis ;

-Partager lecture et impressions.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

L'ATELIER de BOHARS.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Associations / Écoles.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

DDCCS pour la confection de la carte de l'Europe et du matériel de transport.

II-7-CALENDRIER.

-A la demande des CLSH et des écoles, et de l'emploi du temps de l'association. Réalisée en 2013 mais peut être à nouveau utilisée.

Fiche action n°18 (Club RH Pôle emploi Bretagne)

« Sensibiliser les services RH des entreprises bretonnes à la thématique de l'illettrisme »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Des demandeurs d'emploi sont en difficulté sur les savoirs de base alors qu'ils étaient récemment en emploi. Cela réduit leur possibilité d'accès à la formation dans le cas de reconversions professionnelles. Cette problématique a été soulignée lors des licenciements de plusieurs entreprises d'agroalimentaire en Bretagne.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Action ponctuelle menée en 2014 pour sensibiliser les services RH des entreprises bretonnes à la détection, voire à la formation de certains salariés, pour lutter contre l'illettrisme en emploi.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé : entreprises bretonnes (DRH, RRH).

Territoire concerné : région Bretagne.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Informer, sensibiliser les adhérents du club en favorisant notamment l'échange de bonnes pratiques. Atelier proposé à Lorient en février 2014 : 16 entreprises participantes. Programme :

- Conférence animée par l'ANLCI : qu'est-ce l'illettrisme, quels enjeux ?
- Présentation des outils et des actions concrètes proposés par OPCALIA pour accompagner les entreprises dans la lutte contre l'illettrisme ;
- Sous-groupes de travail: « comment détecter, sensibiliser et réagir face à cet enjeu ».

Chaque atelier du club RH donne lieu à une lettre (compte rendu détaillé des échanges) diffusée aux membres du club, soit plus de 90 adhérents sensibilisés. En libre accès depuis www.pole-emploi.org/clubrh rubrique Bretagne, les supports présentés par OPCALIA, l'armée de Terre et les liens utiles.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Club RH Pôle emploi Bretagne.

II-3-METHODOLOGIE.

Atelier thématique : conférence + groupes de travail

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Club RH Pôle emploi Bretagne : Jean-Christophe CLAPSON et Aline MADEC

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

ANLCI / OPCALIA

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

II-7-CALENDRIER.

Février 2014.

Fiche action n°19 (DR Pôle emploi Bretagne)

« Formation aux compétences de base pour les demandeurs d'emploi »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Dans un contexte où le marché du travail est plus fortement soumis à des tensions et à des recompositions fortes, la maîtrise des savoirs de base et l'acquisition de compétences transverses sont désormais considérées comme un enjeu en termes de sécurisation des parcours professionnels et de développement de l'employabilité.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Parcours de formation de 266 heures (dont 70 heures en entreprise) proposé pour développer l'employabilité des bénéficiaires. La vocation est de construire le cheminement des bénéficiaires avec l'obtention d'un socle de compétences de base, passerelle vers une insertion durable dans l'emploi.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé : demandeurs d'emploi.

Territoire concerné : région Bretagne.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Les compétences transverses permettent, en situation professionnelle, de mobiliser efficacement les savoirs techniques et les connaissances en vue de réaliser des activités diverses :

-Celles qui s'appuient sur des savoirs de base : la maîtrise de la langue, de l'écriture et des opérations arithmétiques, des connaissances de premier niveau en bureautique.

-Celles qui correspondent à des aptitudes comportementales, organisationnelles ou cognitives, des savoirs généraux communs aux métiers ou aux situations professionnelles : aptitude à gérer la relation client, capacité à travailler en équipe, adaptabilité à l'environnement de travail, maîtrise d'une langue étrangère, maîtrise des principaux logiciels de bureautique.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Philippe LECOQ - Pôle emploi Bretagne.

II-3-METHODOLOGIE.

Animation par une équipe de conseillers. Salles de formation équipées de matériel informatique et centres de ressources.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Prescripteurs : conseillers Pôle emploi.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Centres de formations retenus : AFPA, GRETA, CLPS, « Retravailler dans l'ouest ».

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Formations financées par Pôle emploi Bretagne.

II-7-CALENDRIER.

Plusieurs sessions programmées en 2015.

Fiche action n°20 (Conseil régional)

« Dispositif Compétences clés »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Les jeunes sortis de formation initiale sans qualification, mais aussi les adultes ne possédant pas le « socle commun de connaissances et de compétences » ou en ayant perdu la maîtrise se trouvent freinés dans leur accès ou maintien dans l'emploi du fait d'un marché de l'emploi sélectif. L'élévation du niveau général de formation fait qu'ils se trouvent de plus en plus en concurrence même sur des postes de faible niveau de qualification. Ces éléments augmentent les risques d'exclusion de ces publics.

La maîtrise des savoirs de base et l'acquisition des compétences clés constituent donc un enjeu majeur en termes de sécurisation des parcours professionnels, d'accès à une formation et d'insertion ou de maintien dans l'emploi.

Le dispositif Compétences Clés concrétise l'attention que porte la Région Bretagne à la question des compétences de base en garantissant la mise en œuvre d'une offre de formation de proximité accessible à l'ensemble des premiers niveaux de qualification et en ciblant plus particulièrement les publics les plus éloignés de l'emploi et particulièrement ceux en situation d'illettrisme.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Les formations mises en œuvre dans le cadre du dispositif Compétences Clés ont pour objet la mise en œuvre de parcours individualisés de formation qui visent à développer principalement les compétences clés suivantes : compréhension et expression en langue française ; mathématiques, sciences et technologies ; compréhension et expression en langue étrangère (anglais); numérique (bureautique et Internet) ; apprendre à apprendre.

Les parcours individualisés s'inscrivent dans le cadre de trois typologies de parcours :

- **Parcours 1** : développement des compétences clés, insertion socioprofessionnelle,
- **Parcours 2** : développement des compétences clés, accès à l'emploi,
- **Parcours 3** : développement des compétences clés, accès à la formation,

NB : le dispositif propose également un parcours (parcours 4) destiné aux personnes relevant du Fle

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Le dispositif concerne les publics en situation d'illettrisme, les publics sans qualification et de premiers niveaux de qualification (VI à V), les publics de niveau IV (dans certaines conditions), qui ont un projet d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi dont la réalisation nécessite une acquisition ou une remise à niveau des compétences clés .

Les publics de niveau IV concernés sont ceux titulaires d'une certification de niveau IV mais nécessitant une actualisation de leurs compétences générales, soit parce que la certification obtenue présente un risque d'obsolescence compte tenu de sa date d'acquisition, soit parce qu'elle ne valide pas de connaissances générales. L'accueil des publics de niveau IV est limité.

Les formations s'adressent :

- aux demandeurs d'emploi (jeunes et adultes) inscrits à Pôle emploi quelle que soit la catégorie
- aux stagiaires de la formation professionnelle relevant des dispositifs pré-qualifiants et qualifiants notamment ceux financés par la Région sauf lorsque le cahier des charges de ces prestations l'interdit

- aux bénéficiaires d'un accompagnement renforcé dans le cadre du Contrat d'Accès à la Qualification (CAQ) financé par la Région ou du Contrat d'Insertion dans la VIe Sociale (CIVIS)
- aux stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).
- aux salariés en contrat aidé en alternance (Contrat d'apprentissage-Contrat de professionnalisation)
- aux salariés en contrat aidé en structure d'insertion par l'activité économique (Contrat à Durée Déterminée d'insertion – Contrat Unique d'insertion- Emploi d'Avenir-CDI temps partiel...)
- aux salariés en contrat aidé hors structure d'insertion par l'activité économique (Contrat Unique d'insertion-Emploi d'avenir)
- aux salariés en situation d'illettrisme dans le cadre d'une démarche individuelle lorsqu'ils souhaitent que leur situation demeure inconnue de leur employeur.

Sont exclus du dispositif :

- les jeunes de moins de 16 ans ;
- les personnes ayant un statut de scolaire ou d'étudiant ;
- les personnes non inscrites en tant que « demandeur d'emploi » auprès de Pôle emploi ;
- les salariés à l'exception de ceux mentionnés plus haut ;
- les retraités.

Territoire concerné : Le dispositif est déployé dans chaque Pays de la Région Bretagne (cf point sur les acteurs)

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

- **Le premier parcours intitulé : « Parcours 1 : développement des compétences clés, insertion socio-professionnelle »**

Ce parcours est proposé lorsque les besoins du stagiaire relèvent du développement des compétences clés lié aux facteurs de réussite d'insertion socio-professionnelle. Il concerne en priorité les stagiaires identifiés au cours du positionnement initial comme relevant des degrés 1 et 2 du cadre national de référence « Lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'ANLCI.

Ce parcours de formation a pour objectifs principaux :

- le développement des compétences clés en lien avec ses préoccupations : communication et écrits du quotidien, tenue d'un budget, relations aux institutions (Pôle emploi notamment), utilisation des outils numériques,
- Le développement de ses capacités de raisonnement logique,
- le développement de ses capacités d'apprentissage,
- le développement d'attitudes positives vis à vis de soi-même et de la formation.

- **Le second parcours intitulé : « Parcours 2 : développement des compétences clés, accès à l'emploi »**

Ce parcours est proposé lorsque les besoins du stagiaire relèvent du développement des compétences clés lié à la réalisation du projet d'insertion professionnelle. Il concerne en priorité les stagiaires identifiés au cours du positionnement initial comme relevant des degrés 3 et 4 du cadre national de référence « Lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'ANLCI.

Ce parcours de formation doit permettre au stagiaire d'acquérir ou de réactualiser des compétences professionnelles, mobilisant des compétences clés, propres à l'emploi ou au secteur d'activité visé.

Ce parcours de formation a pour objectifs principaux:

- le développement ou la réactualisation des compétences clés en lien avec l'emploi visé, dans les trois pôles de compétences du Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle de l'ANLCI (réalisation, interaction, initiative),
- le développement de ses capacités d'apprentissage,
- le développement d'attitudes positives vis à vis de soi-même, de la formation (pour les stagiaires les plus éloignés de l'emploi et les moins autonomes).

– **Le troisième parcours intitulé : « Parcours 3 : développement des compétences clés, accès à la formation »**

Ce parcours est proposé lorsque les besoins du stagiaire relèvent du développement des compétences clés lié à la réalisation du projet d'insertion professionnelle. Il concerne en priorité les stagiaires identifiés au cours du positionnement initial comme relevant des degrés 3 et 4 du cadre national de référence « Lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'ANLCI.

Ce parcours de formation doit permettre au stagiaire d'atteindre le niveau requis pour l'entrée en formation préqualifiante ou qualifiante visée, pour se présenter au diplôme visé ou se présenter au concours (catégorie C ou B), de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière (pour des postes administratifs).

Ce parcours de formation a pour objectifs principaux :

- le développement des compétences clés en lien avec le niveau requis par l'accès à la formation pré-qualifiante ou qualifiante, le diplôme ou le concours de la fonction publique visé,
- le développement de ses capacités d'apprentissage.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Conseil Régional de Bretagne – DEFTLV- SPAQ - Yann PINEL yann.pinel@region-bretagne.fr

II-3-METHODOLOGIE.

Les parcours individualisés de formation de chacun des stagiaires comprennent dans l'ordre chronologique : un positionnement initial , des heures de formation et un bilan final.

Les objectifs, les contenus, la durée, le rythme et les dates de la formation de chaque stagiaire sont personnalisés en fonction de ses attentes, de son projet d'insertion professionnelle et des étapes envisagées pour le réaliser ainsi que des préconisations du prescripteur.

Les travaux individuels et collectifs que le stagiaire réalise au cours de la formation doivent avoir un lien étroit avec son projet d'insertion professionnelle.

Concernant les parcours 1 : les méthodes pédagogiques sont adaptées aux stagiaires en situation d'illettrisme, relevant des degrés 1 et 2 du cadre national de référence « Lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'ANLCI.

Les formateurs privilégient la mise en œuvre d'une pédagogie par objectifs, en s'appuyant sur les préoccupations immédiates du stagiaire pour instaurer une dynamique individuelle. Les apprentissages s'appuient en partie sur des « activités thématiques » supports qui mobilisent l'intérêt des stagiaires (code de la route, découverte du patrimoine, initiation à l'informatique, ateliers écriture, ateliers professionnels reconstitués...). Le face à face pédagogique est la situation formative privilégiée.

Le rythme hebdomadaire de la formation est compatible avec une recherche d'emploi ou de formation: un stagiaire participe au maximum à 18 heures de formation par semaine, La formation aux compétences clés et la démarche d'insertion professionnelle sont concomitantes et non consécutives.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Les opérateurs de formation qui mettent en œuvre le dispositif ont été retenus dans le cadre de marchés publics, les marchés actuels se terminant en mai 2016.

Périmètre du lot	Organisme de formation
Pays du Centre Ouest Bretagne et Pays de Morlaix	Groupement GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE - IBEP
Pays de Dinan	Groupement CLPS-GRETA EST BRETAGNE
Pays du Trégor Goëlo et Pays de Guingamp	Groupement GRETA COTES D'ARMOR - CLPS
Pays de Saint Brieuc	Groupement GRETA COTES D'ARMOR - CLPS

Pays de Brest	Groupement GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE - CLPS
Pays de Cornouaille	Groupement GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE - AFIP
Pays de Fougères	Groupement CLPS-GRETA EST BRETAGNE
Pays de Redon et Vilaine	Groupement CLPS-GRETA EST BRETAGNE
Pays de Rennes et Pays de Vallons de Vilaine et Pays de Brocéliande :	Groupement CLPS-GRETA EST BRETAGNE
Pays de Saint Malo	CLPS
Pays de Vitré	Groupement CLPS-GRETA EST BRETAGNE
Pays de Lorient	Groupement GRETA BRETAGNE SUD - AGORA
Pays de Pontivy et Pays du Centre Bretagne	Groupement GRETA BRETAGNE SUD - ADALEA
Pays de Ploërmel cœur de Bretagne	AREP PAYS DE PLOERMEL
Pays de Vannes et Pays d'Auray	Groupement GRETA BRETAGNE SUD - AMISEP

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

L'entrée sur le dispositif compétences se fait directement par l'organisme de formation titulaire qui valide le projet de formation. L'entrée peut également se faire sur la base d'une prescription émanant d'un prescripteur et notamment des Missions Locales, des Pôles emplois, des CAP Emplois, des Conseils Généraux en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Concernant essentiellement les personnes en situation d'illettrisme, au-delà des prescripteurs traditionnels cités ci dessus, l'organisme de formations titulaire s'appuie sur un réseau d'acteurs : professionnels du secteur médical (Médecin, Infirmier...), paramédical (Orthophoniste...) des services à la personne (Assistant social, Conseiller en économie sociale et familiale, Éducateur spécialisé...) de l'insertion professionnelle (Conseiller en Insertion, Formateur...) , des encadrants travaillant au sein d'entreprises d'insertion par l'activité économique mais également des salariés et bénévoles d'associations dont la mission est l'information et l'aide aux personnes.

Le dispositif compétences clés n'est pas l'unique outil d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme. Des structures diverses accompagnent ces personnes dans le cadre de leur projet global d'insertion notamment en les accompagnant dans la résolution de problèmes périphériques mais aussi parfois dans l'apprentissage des compétences clés. Le partenariat est une des clefs de réussite de l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme. Le titulaire, conformément à son offre, active des partenariats diversifiés avec les différentes structures (notamment avec les bénévoles) qui à différents titres accompagnent les personnes en situation d'illettrisme.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Région Bretagne

II-7-CALENDRIER.

Les prestations mises en œuvre dans le cadre du marché Compétences Clés sont réalisées :

- entre le 15/05/13 et le 14/05/14 pour le marché initial,
- entre le 15/05/14 et le 14/05/15 pour la première reconduction,
- entre le 15/05/15 et le 14/05/16 pour la seconde reconduction.

Une nouvelle consultation est prévue pour des prestations qui seront réalisées après le 14/05/2016.

Fiche action n°21 (Conseil régional)

«Prestation préparatoire à l'insertion»

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

L'obtention d'une qualification constitue un atout déterminant en terme d'insertion professionnelle. Mais pour certains demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes, l'accès à la qualification passe par une ou plusieurs étapes préalables pour construire leurs parcours professionnels.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

La **Prestation Préparatoire à l'Insertion** a pour objectif de proposer des réponses adaptées pour les jeunes demandeurs d'emploi, peu autonomes, sans qualification et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Elle doit permettre à ces jeunes d'entrer dans un processus de changement personnel, condition principale pour engager un parcours d'insertion professionnelle. A l'issue de sa formation, le stagiaire doit avoir construit un plan d'action appuyé sur un projet professionnel réaliste.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

La prestation concerne principalement les publics de niveau 6, infra 5 ou 5 et n'ayant pas d'expérience professionnelle.

Les personnes entrant sur une « PPI » doivent être âgées de 16 à 25 ans. (Cette tranche d'âge peut être étendue jusqu'à 30 ans dans la limite de 10% de l'ensemble des stagiaires). Les formations s'adressent aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi quelle que soit la catégorie.

Territoire concerné : le dispositif est déployé dans chaque Pays de la Région Bretagne (cf point sur les acteurs).

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

A l'issue de la prestation, le stagiaire doit avoir construit un plan d'action appuyé sur un projet professionnel, lui permettant d'accéder à la qualification.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Conseil Régional de Bretagne – DEFTLV- SPAQ- Cécilia Gourgues.

II-3-METHODOLOGIE.

Cette prestation propose une approche pédagogique autour de 3 axes :

- Un accompagnement dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de résolution de problèmes prenant en compte une approche globale de la personne.

- Une remise à niveau des savoirs de base notamment au regard du socle commun de connaissances et de compétences défini à l'article D. 122 du code de l'éducation. Cette remise à niveau ne doit pas s'apparenter à un enseignement de type scolaire, l'organisme de formation doit prendre appui sur le Guide d'utilisation du Référentiel des Compétences clés en Situation Professionnelle (référentiel CCSP).

- Des mises en situation d'activités professionnelles concrètes, dans un environnement adapté, permettant la valorisation des potentiels du stagiaire.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Les opérateurs de formation qui mettent en œuvre la prestation ont été retenus dans le cadre de marchés publics, les marchés actuels se terminant en octobre 2016.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

L'entrée sur la prestation se fait sous réserve d'une prescription. La prescription est obligatoire, elle permet de valider le besoin du demandeur d'emploi et d'argumenter la demande d'entrée en formation.

- pour les publics éligibles de moins de 26 ans : elle est réalisée par la Mission locale. Si le jeune est reconnu travailleur handicapé, elle peut l'être par Cap Emploi.

- pour les publics éligibles de 26 ans et plus : elle est réalisée par Pôle emploi. Si le demandeur d'emploi est reconnu travailleur handicapé, elle peut l'être par Cap Emploi.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Région Bretagne

II-7-CALENDRIER.

Les prestations mises en œuvre sont réalisées :

- entre le 1^{er} novembre 2013 et le 31 octobre 2014 pour le marché initial,
- entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015 pour la première reconduction ,
- entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2016 pour la seconde reconduction.

Une nouvelle consultation est prévue pour des prestations qui seront réalisées après le 31 octobre 2016.

Fiche action n°22 (Conseil régional)

« Actions territoriales expérimentales »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

L'offre de formation structurelle programmée par la Région Bretagne constitue la principale réponse aux besoins des demandeurs d'emploi en vue d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences. A ce titre le Dispositif Compétences Clés et la Prestation Préparatoire à l'Insertion sont les principales offres sur les Territoires.

Pour autant, des spécificités de territoires et/ou de secteurs d'activités et/ou de publics... peuvent amener au constat d'un besoin répondant aux orientations de la Région mais non couvert par l'offre structurelle. C'est notamment le cas lorsque certains publics sont très éloignés de la formation et éprouvent des difficultés à accéder aux dispositifs classiques .

Pour répondre à ces besoins, la Région propose un accompagnement à la mise en place de projets spécifiques dans le cadre des **Actions Territoriales Expérimentales**. Celles-ci peuvent soit cibler un public spécifique (par exemple les Gens du voyage, les publics sous main de justice, les jeunes bénéficiaires d'un suivi PJJ, les publics errants) soit cibler des publics en insertion au sein des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Les formations mises en œuvre dans le cadre des **Actions Territoriales Expérimentales** sont par nature très différentes les unes des autres. Les objectifs globaux sont cependant proches et visent à ramener les personnes vers la formation et l'emploi par un travail de remobilisation, d'acquisition des savoirs de base, de remise à niveau, d'accès à des premiers niveaux de qualification.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Par nature les publics concernés sont différents d'une action à une autre et peuvent comporter les caractéristiques suivantes :

- en termes d'âge : uniquement moins de 26 ans ou jeunes et adultes
- issus de quartiers prioritaires
- gens du voyage
- jeunes en errance
- sous main de justice
- jeunes en rupture et cumul de risques psychosociaux

Territoire concerné : le dispositif est mobilisable dans chaque Pays de la Région Bretagne.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Les formations mises en œuvre dans le cadre des **Actions Territoriales Expérimentales** sont différentes les unes des autres. Les objectifs opérationnels peuvent être divers. Cependant, concernant les publics peu ou pas qualifiés, il privilégie le renforcement des savoirs de base.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Conseil Régional de Bretagne – DEFTLV- SPAQ- Cécilia Gourgues.

II-3-METHODOLOGIE.

En fonction des objectifs et de la durée de l'action, des partenaires mobilisés, différentes méthodologies sont proposées.

Généralement, les actions proposent des activités « fil rouge » comme support à l'accompagnement des publics : par exemple, voyages humanitaires, séjours culturels, ateliers d'expression, pratique d'une activité sportive.

Ces activités ont pour objectifs de remobiliser les publics dans un cadre favorisant la découverte, la cohésion de groupe. Elles permettent également d'aborder les savoirs de base et d'amener progressivement chaque stagiaire à travailler la question du projet professionnel et du parcours de formation nécessaires à sa concrétisation.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Actions Territoriales Expérimentales « insertion » cofinancées par la Région en 2014 :

Intitulé	Publics	Organisme de formation / Lieu
Itinéraire Dynamique Exploration Emploi	Gens du voyages 16/25 ans et bénéficiaires du rSa	Sauvegarde 56 Auray
OVAL	Jeunes 16/25 ans présentant des troubles psychiques	Agora Service Lorient
Remise en jeu / mobilisation par le sport	Jeunes 16/25 ans majoritairement sous main de justice	Remis en jeu Lorient
Formation chantier école	Jeunes 16/25 ans	Locminé Formation Locminé
Parcours plus	Jeunes 18/30 ans en errance	Prisme Rennes
Un but pour l'emploi	Jeunes 16/25 ans	FACE Rennes
Plateforme de redynamisation du Val d'Ille	Publics bénéficiaires du rSa	Prisme Saint Aubin d'Aubigné
Passerelle gens du voyage	Gens du voyage	Prisme Rennes
Chantier école Géotexia	Jeunes et adultes	ADALEA Saint Gilles du Mené
Chantier école Biodiver'cité	Jeunes et adultes	ADALEA Saint Briec
Dispositif dynamique d'insertion	Jeunes 16/18 ans relevant de la PJJ et de la protection de l'enfance	Sauvegarde 56 Vannes

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Les projets de formation accompagnés sont construits dans un cadre partenarial.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Les projets de formation accompagnés sont financés dans le cadre de cofinancements.

II-7-CALENDRIER.

Tout au long de l'année

Fiche action n°23 (Conseil régional)

« Bretagne Qualité Apprentissage »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Le soutien au développement qualitatif de l'apprentissage dans la formation initiale des jeunes bretons poursuit les cinq orientations définies dans la démarche « **Bretagne Qualité Apprentissage** » :

1. Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA,
2. Conforter la «diversité» de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés,
3. Sécuriser les parcours en apprentissage pour une insertion durable,
4. Permettre une fluidité des parcours en alternance et entre dispositifs de formation,
5. Offrir aux apprentis et aux formateurs les moyens d'une formation ouverte au monde.

Cette démarche qualité a pour objectif un fonctionnement vertueux du triptyque CFA – Apprenti – Employeur. Les relations entre le CFA et l'entreprise sont déterminantes pour la réussite de l'apprenti et intègrent un accompagnement permanent, sécurisant son parcours de formation et d'insertion.

La démarche « **Bretagne Qualité Apprentissage** » intègre certaines évolutions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. La lutte contre l'illettrisme est un enjeu majeur de la sécurisation des parcours de formation. Chaque CFA doit en faire une action essentielle.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

La Démarche **Bretagne Qualité Apprentissage**, démarche d'innovations et d'expérimentations, se décline en deux axes :

-les missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion (AAI) pour chaque apprenti, forment le socle des fondamentaux de l'apprentissage et renforcent ainsi le triptyque « Apprenti - CFA - Entreprises » dans la construction du projet de l'apprenant,

-les plans d'actions, élaborés par chaque CFA sur la base d'un auto-diagnostic, doivent avant tout se décliner dans un projet global des centres qui affirme des priorités, une ambition qui se traduit dans des objectifs et une articulation entre des actions complémentaires.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Tous les apprentis dans les CFA bretons.

Territoire concerné : Région Bretagne

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Dans le premier axe de **Bretagne Qualité Apprentissage**, le CFA s'engage dans un accompagnement du jeune, formalisé autour de trois missions principales (accueil, accompagnement et insertion), avec les objectifs opérationnels suivants :

- définir les parcours de formation qui associe l'apprenti, le CFA et l'entreprise pour favoriser la réussite du projet du jeune,
- réguler et sécuriser le parcours de formation de l'apprenti jusqu'à son insertion durable,
- viser l'insertion pour tous les apprentis et favoriser la fluidité des parcours.

Dans le second axe, les CFA s'engagent :

Plus de la moitié des actions bénéficiant d'un soutien de la Région répond aux axes de progrès de chaque CFA et aux priorités régionales comme notamment l'accompagnement des jeunes, les pratiques d'individualisation des parcours de formation et les outils collaboratifs et numériques. 15 actions visent à améliorer l'accompagnement des apprentis dans leur parcours en y développant de la personnalisation des parcours de formation et de la mise en œuvre de remise à niveau.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Conseil régional : Cécile TRIBALLIER-DEFTLV-POPAQ

II-3-METHODOLOGIE.

1^{er} volet de BQA : Cahier des charges précis des missions attendues-Bilan annuel des CFA au 15 juillet
Second volet de BQA : bilan des actions menées au dernier trimestre 2015.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Les CFA bretons.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Autorités académiques.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Pour le premier volet : subvention de 190€/par apprenti.
Pour le second volet : dotation prévisionnelle de 105 €/par apprenti.

II-7-CALENDRIER.

Action du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année.

Fiche action n°24 (OPCA - ADEFIM)

«Aides aux entreprises au lancement dispositif CPF – formations visant le socle de compétences »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

L'Adefim Bretagne, délégation régionale de l'OPCAIM (OPCA de la branche de la métallurgie) intervient auprès de l'ensemble des entreprises de la branche métallurgie en Bretagne (1600 entreprises – 52.000 salariés) et les accompagne dans le développement des compétences de leurs salariés. En 2014, près de 1000 entreprises ont ainsi bénéficié d'un financement de l'Adefim Bretagne pour la formation de 19.000 salariés totalisant un engagement financier supérieur à 20M€.

Le développement des savoirs fondamentaux et la lutte contre l'illettrisme ne constituent cependant pas une priorité pour les entreprises de la branche. La métallurgie est une branche technologique où le niveau requis à l'embauche est au minimum le bac professionnel pour une grande majorité des entreprises. La problématique « illettrisme » ne constitue donc pas un sujet primordial du maintien ou du développement des compétences. Cela n'empêche pas que ce sujet soit abordé car il concerne aussi des salariés de la branche, bien que la thématique soit sans doute moins prégnante que dans d'autres secteurs.

L'Adefim Bretagne s'est systématiquement positionné, via l'OPCAIM, sur les appels d'offres du FPSPP « socle et illettrisme » et a ainsi pu répondre à quelques demandes d'accompagnement qui se sont présentées ces dernières années. Des opérations ont été accompagnées sur les quatre départements bretons, le plus souvent en « intra entreprises » notamment dans des établissements de la filière automobile.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Pour 2015, l'Adefim a souhaité inscrire ce sujet dans la perspective du lancement du CPF. Le CPF finance en effet de droit et sur le temps de travail, toutes actions de formation visant le socle de compétence. De façon générale, différentes actions seront menées pour aider les entreprises à accompagner leurs salariés à l'utilisation de ce dispositif.

L'engagement d'un dossier CPF impliquant la saisie de la demande sur internet, la maîtrise de l'outil informatique constitue un point d'entrée capital.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé par l'action : tous les salariés de la métallurgie bretonne sont visés et en priorité les premiers niveaux. Les cibles seront déterminées en accord avec les entreprises souhaitant s'engager dans cette démarche au bénéfice de leurs salariés.

Territoire concerné : région Bretagne.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Information sur le CPF auprès des salariés :

- Sensibilisation et information des entreprises (dirigeants, RH responsable formation...)
- Réalisation de documents supports à destination des salariés ;
- Mise en place d'actions d'information spécifiques dans les entreprises avec organisation de réunions à destination de leurs salariés (30 entreprises visées).

Mise en place d'actions de formation :

- Formation de 50 salariés sur une journée en stage inter entreprise (orthographe et fonction de base informatique) ;
- Formation de salariés en intra entreprise.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Jean-Marc QUENTEL – Directeur de l'Adefim Bretagne jmquentel@adefim.com – 02 98 02 95 83

II-3-METHODOLOGIE.

Selon les actions.

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Conseillers Adefim Bretagne et entreprises

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

OPCAIM et Adefim Bretagne - Entreprises adhérentes.

DIRECCTE Bretagne (EDEC).

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Fonds mutualisés de l'OPCAIM (plan de formation, période de pro, CPF) ;

Fonds du FPSPP ;

EDEC Métallurgie 2014 (pour la partie « ingénierie CPF » et formation interentreprises).

II-7-CALENDRIER.

2015.

Fiche action n°25 (FAFTT)

«Formations pour les personnes ne maîtrisant pas le socle des connaissances »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

27% des salariés intérimaires ne disposent pas du socle de connaissances et de compétences (dont 9% sont en situation d'illettrisme), bien que scolarisés en langue française, et 10% sont des migrants ne maîtrisant pas suffisamment la langue française pour être autonomes dans leur vie professionnelle et personnelle.

Le programme «Langue et compétences dans l'intérim » propose des formations pour ces deux catégories de salariés intérimaires. Le programme s'appuyait depuis 2011 sur le dispositif PLAN DE FORMATION avec un cofinancement du FPSPP et les fonds mutualisés de la branche.

En 2015, les partenaires sociaux ont choisi de favoriser la formation qualifiante et certifiante de ces salariés en privilégiant les dispositifs de la PROFESSIONNALISATION.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

- 1°-Amener les publics ne maîtrisant pas le socle de connaissances à se former en visant une qualification professionnelle
- 2°-Permettre aux agences de disposer de personnels qualifiés en réponse aux demandes de leurs entreprises clientes sur un territoire.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé par l'action : salarié intérimaire qui a été scolarisé en langue française mais qui ne dispose pas du « socle de connaissances » pour être autonome dans sa vie quotidienne et professionnelle ou pour bénéficier d'une formation qualifiante.

Niveau d'entrée en formation : Compétences clés évaluées aux degrés 1 à 3 du référentiel de l'ANLCI

Territoire concerné : tout territoire concerné par une demande émanant des entreprises de travail temporaire.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Pour les salariés intérimaires il s'agit d'acquérir un premier niveau de qualification ET les compétences clés (lecture, écriture, calcul, expression orale, repérage dans le temps et l'espace, travail en équipe, ...) nécessaires à l'acquisition de cette qualification.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

FAFTT – Magali DANO

II-3-METHODOLOGIE.

Identification d'un besoin de territoire, de missions dans un domaine professionnel, un métier par les agences de travail temporaire

Recrutement, analyse du projet du salarié et pré positionnement par l'encadrant à l'aide des outils mis à disposition par le FAF.TT

Rédaction d'un cahier des charges spécifique suivi d'un appel d'offres auprès des organismes de formation

Positionnement des candidats en organisme de formation au démarrage de la formation pour adapter le parcours de formation

Bilans de formation intermédiaire et final

Évaluation à 6 mois de l'insertion, un questionnaire au domicile des bénéficiaires pour mesurer les effets personnels et professionnels de la formation

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Entreprises : ETT (Entreprises de travail temporaire) et ETTI (Entreprises de travail temporaire d'insertion)

FAF.TT

Organismes de formation techniques et compétences clés

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Partenaires locaux éventuels : Missions locales, PLIE, maison de l'Emploi, conseil général, conseil régional, Fastt ...

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

Partenaires financiers éventuels.

Professionnalisation : forfait du Contrat de développement intérimaire (CDPI) ou de la Période de Professionnalisation Intérimaire (PPI)

Durées des formations pour la prise en charge financière :

- Durée CDPI de 175 à 450 h

- Durée PPI maximum 175 h

II-7-CALENDRIER.

Mise en œuvre à la demande des agences. Le délai de mise en œuvre entre l'émergence du besoin et le démarrage de la formation est d'environ 2 mois.

Fiche action n°26 (OPCALIA)

«Développement des compétences de base pour les entreprises et les salariés »

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

Un salarié sur 10 ne parvient pas à communiquer par écrit et une entreprise sur 4 reconnaît que le déficit en compétences de base freine son développement. Lire et comprendre une consigne de sécurité, un schéma ou un mode d'emploi, effectuer un calcul simple, utiliser internet, s'adapter à une nouvelle technologie... sont des nécessités courantes qui doivent être maîtrisées. Les compétences de base conditionnent et favorisent le bon fonctionnement et les résultats des entreprises. Elles conduisent les salariés, au travers de situations professionnelles et personnelles, à renforcer leur confiance, leur employabilité et leur mobilité.

Des contextes favorables à la mise en œuvre de ce type d'actions de formation :

- l'entreprise cherche à développer l'employabilité des salariés, dans le cadre d'une GPEC par exemple,
- elle évolue dans ses activités et ses équipements,
- elle est en recherche de productivité et gain de temps, elle cherche par exemple à améliorer la transmission des informations
- L'entreprise souhaite mettre en place une démarche qualité
- Elle est en difficulté ou en phase de restructuration

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Développer les compétences de base pour les entreprises et les salariés. Du point de vue de l'entreprise, favoriser les compétences de base peut permettre : une plus grande polyvalence et une meilleure autonomie des salariés ; un esprit d'initiative renforcé, une cohésion d'équipe plus forte ; l'amélioration de la sécurité, la diminution des accidents du travail, le respect des normes qualité. Cela permet au salarié de gagner en confiance et de plus s'impliquer dans la vie de son entreprise.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Public visé par l'action : les entreprises et leurs salariés, adhérents Opcalia Bretagne.

Territoire concerné : Région Bretagne. Une entreprise ayant son siège en Bretagne et des établissements dans d'autres régions peut bénéficier de l'accompagnement Opcalia pour l'ensemble de ses entités.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Sensibiliser les entreprises sur ce thème et leur permettre ainsi qu'à leurs salariés de mettre en place des actions de formation aux savoirs fondamentaux en s'adaptant aux besoins : l'action peut être proposée pour un salarié ou un (ou plusieurs) groupes de salariés selon la taille de l'entreprise, en utilisant des supports classiques ou multimédia sur une durée définie par l'entreprise selon ses contraintes. Les parcours de formation varient entre 50 et 150 heures selon les stagiaires.

L'offre de services Opcalia sur cette thématique est permanente. Les financements mobilisés et leurs conditions d'accès peuvent évoluer selon le cofinancement mobilisé (FSE, FPSPP ...).

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Un chef de projet régional : Armelle Grelier

Un chef de projet au niveau Opcalia National : Karima Hamaoui

II-3-METHODOLOGIE.

A partir des contextes propices définis, les conseillers formation proposent aux entreprises un accompagnement global sur le projet :

- Diagnostiquer les besoins des entreprises en matière de compétences de base, appui au repérage des salariés. Pour cela, le conseiller dispose de différents outils : fiche produit, argumentaire, BD « la valse à mimille et une lettres ». Il s'appuie également sur l'expérience des entreprises ayant mis en place ce type d'actions.
- Orienter et faciliter la mise en relation des entreprises avec les organismes de formation : appui à la rédaction du cahier des charges auprès d'organismes, proposition de solution de communication auprès des salariés, choix d'une solution pédagogique. En effet, en parallèle des supports classiques, Opcalia propose une démarche innovante qui permet au salarié de développer ses capacités de raisonnement et de logique via un outil multimédia « 1001 lettres » : **Voir la Démo de 1001 Lettres**
- Initier des actions de formation sur-mesure adaptées aux besoins des entreprises et de leurs salariés
- Simplifier les démarches administratives de l'entreprise
- Mobiliser des financements

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

Les conseillers formation ont un rôle central pour sensibiliser les entreprises puis mettre en place et suivre les projets. Tous ont participé à des groupes de travail ou des sessions d'information sur cette thématique et sont à même d'en parler en entreprise.

Le chef de projet peut intervenir en appui ou pour une démo de l'outil multimédia « 1001 lettres » et prépare les bilans d'activité.

Les assistantes formation gèrent les dossiers de formation dans notre système de gestion.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Les financeurs (FPSPP, FSE)

Les organismes de formation (sélectionnés par l'entreprise)

Unilearn : pour la réalisation de « 1001 lettres »

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

-**FPSPP** : poursuite des financements sur des actions engagées en 2014 à hauteur de 70% des coûts pédagogiques, réalisation jusqu'au 31/12/2015. Pour de nouvelles actions, attente du nouvel appel à projet.

-**FSE** : financements des actions de formations pour les salariés premiers niveaux de qualification à hauteur de 40% (coût pédagogique et rémunération) pour des actions réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015.

II-7-CALENDRIER.

Fiche action n°27 (OPCA Transports et services)

«Développement des outils T-SESAME et TIME-EXPLORER»

I. ENJEUX ET DOMAINES DE L'ACTION

I-1-CONSTATS / CONTEXTE.

L'illettrisme se mesure au regard de la situation des personnes scolarisées en France mais ne maîtrisant pas la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences de base pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne, notamment sur le poste de travail.

En France, plus de 3 millions de personnes sont en situation d'illettrisme. Parmi elles, plus de la moitié occupe un emploi, soit 1,8 million de personnes (www.anlci.gouv.fr).

Ainsi, près d'un salarié sur dix éprouve de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de lire un document administratif ou une consigne, d'écrire une note ou de faire un calcul de tête sans se tromper. (Source ANLCI). Le secteur du transport n'échappe pas à ce fléau.

L'OPCA Transports et Services apporte son appui à plus de 32 000 entreprises et 700 000 salariés en matière de financement et de conseil pour le développement de la formation des salariés, de l'accès à l'emploi et de la compétitivité des entreprises.

Pour une entreprise comme pour un salarié, ne pas maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, s'exprimer, compter) peut augurer des difficultés professionnelles et sociales. Conforter les savoirs de base, terreau des compétences professionnelles, est gage d'employabilité des salariés et de compétitivité de l'entreprise. C'est pourquoi l'OPCA Transports et Services s'est fortement engagé dans ce combat.

Lors de la « 1ère journée de lutte contre l'illettrisme dans l'emploi », le 29 mars 2011, il signe alors la Charte des bonnes pratiques pour le développement des actions de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, il a mis en place l'accès à des cursus de formation spécifiques pour sécuriser les parcours professionnels des salariés et soutenir les compétences en entreprise.

I-2-OBJECTIFS GLOBAUX.

Pour lutter contre l'illettrisme et sécuriser les parcours professionnels, l'OPCA Transports et Services a développé deux outils qu'il a transformé par la suite en une offre de services intégrale.

Le premier outil, **T-SESAME**, a été mis en place avec le concours de l'ANLCI. Il est né de la volonté de s'engager dans cette lutte autour de repères et principes d'action communs, tels qu'inscrire comme prioritaires les actions de lutte contre l'illettrisme répondant à un objectif de sécurisation des parcours professionnels ou encore identifier les réponses de formation adaptées aux besoins des entreprises et des personnes.

Ainsi, T-SESAME propose l'accès à des cursus de remise à niveau des savoirs de base (calcul, écriture, expression orale). Utile sur les plans professionnels et personnels, cet accompagnement a été pensé pour s'adapter parfaitement aux contraintes des petites, des moyennes et des grandes entreprises.

Dans le prolongement de la signature avec l'ANLCI, et afin d'aider l'employeur à évaluer les ressources humaines, les compétences et les savoirs fondamentaux au sein de son entreprise et à envisager une action de formation (T-SESAME, Compétences clés), l'OPCA Transports et Services a également développé un outil de positionnement. Un serious game sur mesure sur les savoirs fondamentaux : **TIME EXPLORER**. Positionné en amont des actions de formation dans la phase « Identifier », cet outil peut aboutir à la préconisation d'actions de formation T-SESAME.

Selon la définition adoptée dans l'appel à projets lancé en 2009 par le gouvernement, un "Serious Game" est « une application informatique dont l'objectif est de combiner des aspects d'enseignement, d'apprentissage, d'entraînement, de communication ou d'information, avec des ressorts ludiques et/ou des technologies issues du jeu vidéo ».

Un “Serious Game” n’est donc pas forcément un produit de formation ; en revanche, il est toujours plus ou moins un jeu vidéo. Cette formule, au contraire de systèmes d’évaluation plus classiques et parfois fastidieux, doit permettre une meilleure adhésion de la population spécifique ciblée par son caractère ludique et interactif.

En effet, le jeu est un puissant facteur d’efficacité pour l’apprentissage. Immersion et implication des acteurs, personnalisation, absence de jugement, possibilité de compétition sont ses atouts pédagogiques. Le numérique y ajoute la possibilité de se former à des situations pour lesquelles l’expérience dans la réalité est exclue.

Aussi, TIME EXPLORER se positionne dans la lignée des actions de l’OPCA Transports et Services sur la sécurisation des parcours professionnels en permettant à une certaine catégorie de salariés d’accéder à une remise à niveau en matière de savoirs fondamentaux.

I-3-PUBLIC VISÉ ET TERRITOIRE CONCERNÉ.

Ces dispositifs s’adressent aux employeurs des secteurs du Transport et à leurs salariés. Ils ont pour vocation d’aider :

- les employeurs à faire prendre conscience à leurs salariés de la nécessité d’évaluer leurs connaissances en calcul, en orthographe, etc. et donc d’identifier les personnes susceptibles d’être éligibles à la formation T-Sésame pour suivre une formation sur la thématique des savoirs de base.

- les salariés des secteurs du Transport à identifier leurs difficultés sur les savoirs fondamentaux : l’expression écrite, l’orthographe, le calcul... et donc de permettre à ceux qui en ont ou en auront besoin pour la suite de leur carrière d’acquérir ces savoirs fondamentaux indispensables.

Actions pouvant être mises en œuvre sur l’ensemble du territoire. TIME EXPLORER a été initié par la région Aquitaine avec le co-financement de l’État.

II. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

II-1-OBJECTIFS OPERATIONNELS.

Le dispositif a été promu aux entreprises avec, entre autres, les objectifs suivants :

- Prévenir et réduire les accidents de travail,
- Mieux s’adapter aux changements,
- Montrer à leurs collaborateurs qu’ils sont considérés,
- Améliorer la qualité perçue de leurs services auprès de leurs clients,
- Favoriser l’évolution de leurs collaborateurs.

Hypothèses de besoins en entreprise :

- Il arrive que les consignes de sécurité ou d’hygiène soient mal comprises
- La communication (orale ou écrite) dans l’entreprise est parfois difficile
- Les documents qui partent à destination des clients ou des fournisseurs comportent des fautes d’orthographe
- Vos salariés qui ont des enfants aimeraient les aider à faire leurs devoirs
- Les temps de trajet ou les distances sont parfois mal calculés par vos salariés
- Les salariés ne comprennent pas toujours les notes de service ou les autres documents internes de l’entreprise
- Certains accidents ou incidents auraient pu être évités grâce à une meilleure compréhension des informations
- Un ou plusieurs de vos salariés pourraient évoluer plus vite dans l’entreprise avec une meilleure maîtrise de la langue française ou du calcul

➤ **Des savoirs fondamentaux confortés pour des compétences développées.**

Dans la prévention de l'illettrisme, l'OPCA Transports et Services soutient les actions des entreprises favorisant la maîtrise des savoirs de base par les salariés, gage de la sécurisation des parcours professionnels et de la compétitivité économique des entreprises.

Avec le cofinancement du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) il propose la mise en œuvre d'une offre de service liée aux savoirs fondamentaux. Cette offre de service nommée **T-SESAME** se décompose en 2 phases :

1. Un positionnement permettant d'identifier, par salarié, des préconisations de formation.
2. Des actions de formation.

➤ **Placer le jeu au coeur de l'apprentissage : l'outil de positionnement TIME EXPLORER :**

Application informatique inspirée du jeu vidéo, le serious game permet aux salariés de repérer leurs difficultés de manière ludique et pédagogique, sans regard extérieur, avec un droit à l'essai et à l'erreur. S'il n'est pas un outil de formation, il permet d'orienter les salariés vers des formations adaptées à leurs besoins. Contrairement aux systèmes d'évaluation plus classiques, le serious game permet une meilleure adhésion des salariés pour une plus grande motivation à la formation.

Situé en amont des actions de formation dans la phase « Identifier », l'outil permet de faire prendre conscience aux salariés de la nécessité d'évaluer leurs connaissances en calcul, en orthographe, etc. et de suivre une formation sur la thématique des savoirs de base.

Pour l'entreprise, l'objectif est de l'aider à communiquer et à évaluer les savoirs fondamentaux au sein de sa structure et envisager une action de formation sur la thématique des savoirs fondamentaux.

➤ **L'appropriation des savoirs fondamentaux grâce à T-SESAME**

Afin de faire évoluer les organisations, développer la polyvalence des collaborateurs, renforcer leur sentiment d'appartenance ou doter l'entreprise d'une image plus professionnelle, T-SESAME est la réponse adaptée à la nécessité des entreprises, mais aussi des salariés, de maîtriser les savoirs fondamentaux.

Utile tant au niveau professionnel que personnel, pour les collaborateurs, l'objectif est de réapprendre des savoirs acquis dans l'enfance puis oubliés, de les aider dans leur progression de carrière, de leur permettre de gagner en autonomie tout en sécurisant leur trajectoire professionnelle.

Ainsi, T-SESAME permet aux salariés de se remettre à niveau en expression écrite ou orale et/ou en calcul tout en s'adaptant parfaitement aux contraintes des petites, des moyennes et des grandes entreprises.

II-2-PILOTE / RÉFÉRENT.

Nom de l'institution : OPCA Transports et Services
Adresse : 1 Bis rue d'Ouessant - BP 96241 - 35762 ST-GREGOIRE Cedex
Site web : www.opca-transports.com
Réfèrent : Rodolphe ALLIOD, Délégué régional Bretagne
Email : r.alliod@opca-ts.com
Téléphone : 02 99 25 21 29

II-3-METHODOLOGIE.

Les formations mises en place dans le cadre de T-SESAME permettent aux salariés du secteur de se perfectionner sur les savoirs fondamentaux. Des cursus de remise à niveau sont proposés aux salariés dans le but d'assurer leur progression de carrière et leur polyvalence.

Afin de favoriser l'appropriation par tous des savoirs fondamentaux, l'OPCA-TRANSPORTS et Services met à disposition de ses adhérents :

- Un dispositif de mise en œuvre de ces actions cofinancées également avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) ;
- Une liste d'organismes de formations spécialisés et labellisés par l'OPCA avec des formateurs connaissant les problématiques liées aux savoirs fondamentaux et aux contraintes du secteur du Transport.

D'une grande souplesse, cet accompagnement mobilise les salariés 1 à 3 sessions par semaine. Les heures de formation ne sont pas consécutives, elles sont généralement de 2 heures maximum. Chacune des sessions peuvent s'étaler sur plusieurs semaines, mois, voire plus, la durée étant déterminée selon le bilan individuel préalablement établi entre le salarié et le formateur.

La formation est réalisée sur le lieu de travail, avec un seul salarié ou en petit groupe, au jour le mieux adapté à l'entreprise. Mobilisable 24 h/24h, elle peut ainsi bénéficier aux salariés de nuit.

Pour une entreprise de moins de 10 salariés : les coûts pédagogiques des positionnements et des actions de formation sont pris en charge à 100%.

Pour une entreprise de plus de 10 salariés :

- × Adhérente à l'OPCA : les coûts pédagogiques des positionnements et des actions de formation sont pris en charge à 70%,
- × Non adhérente à l'OPCA : les coûts pédagogiques des positionnements et des actions de formation sont pris en charge à 30%.

En 2013, ce dispositif a bénéficié à près de 300 salariés dont 20% issus de TPE-PME.

T-SESAME : Les étapes en entreprise

1. Présentation du dispositif T-SESAME et identification des besoins de formation dans l'entreprise.
2. Présentation de la formation aux salariés, avec l'appui de l'organisme de formation.
3. Brochure et courrier distribués à tous les salariés, affichage dans l'entreprise.
4. Bilan individuel de positionnement (1h30) pour tous les salariés volontaires.
5. Mise en place de la formation avec l'entreprise : aux jours et aux heures qui perturbent le moins la structure, sur le lieu de travail ou à proximité.

Les séances

- En individuel ou en groupe de 6 salariés maximum.
- Beaucoup de pratique.
- Des supports qui s'inspirent de l'environnement professionnel (75 %) et personnel (25 %) des stagiaires.
- Des méthodes adaptées à leurs façons d'apprendre.
- Avec des formateurs patients et pédagogues, qui connaissent les contraintes du monde du transport.
- Évaluation et mutualisation des résultats

II-4-ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.

OPCA, Entreprise et salarié.

II-5-PARTENAIRES DE L'ACTION.

Organismes de formation labellisés.

II-6-FINANCEMENTS MOBILISABLES.

OPCA et FPSPP sous réserve des orientations financières du FPSPP pour 2015

II-7-CALENDRIER.

Annexe n°5 : Lettre de mission.



PREFET DE LA REGION BRETAGNE



18 SEP. 2014

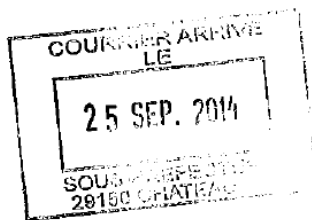
Le préfet de la région Bretagne

et

Monsieur le directeur de l'Agence Nationale
de Lutte contre l'Illettrisme

A

Mme Dominique Consille
Sous-préfète de Châteaulin,
Chargée de mission régionale de lutte contre l'illettrisme



Objet : Lettre de mission

Déclarée grande cause nationale par le Premier ministre en 2013, la prévention et la lutte contre l'illettrisme demandent une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics et des acteurs socio-économiques concernés. A la demande des ministres du travail et de l'éducation nationale, les ministères, les conseils régionaux et les partenaires sociaux réunis au sein du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) ont défini des orientations stratégiques pour la période 2014-2018. Ces orientations stratégiques ont été rendues publiques le 16 décembre 2013.

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) a été mise en place pour apporter aux décideurs un éclairage sur le nombre de personnes concernées, pour agencer, dans chaque région, les moyens mis en œuvre en vue de faire reculer l'illettrisme et pour outiller les acteurs. Son programme d'activité est organisé pour faciliter l'atteinte des orientations stratégiques nationales.

Dans ce cadre, en qualité de correspondante régionale de l'ANLCI pour la région Bretagne, vous vous attacherez plus particulièrement aux actions suivantes :

1) Assurer le pilotage, sous l'autorité du préfet de région, de l'animation de la mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme, à savoir :

- l'actualisation et la validation du projet de plan régional, pour préparer sa signature en 2015 ;
- l'animation et la coordination interministérielle de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme : RECTORAT, DIRECCTE, DRJSCS, DRAC, DRAF, DRPJJ, DRSP, AFPA, POLE EMPLOI etc.
- la concertation avec les acteurs du niveau départemental, notamment grâce à la mise en place de collaboration avec les instances départementales de coordination des politiques de prévention et lutte contre les exclusions ;
- la diffusion d'informations quantitatives et qualitatives auprès des partenaires en région. A cette fin, vous pourrez vous appuyer sur les supports élaborés par l'ANLCI ;

- le développement et l'animation du partenariat notamment avec l'ensemble des relais territoriaux des organisations membres des instances de l'ANLCI ;
- la réflexion sur le développement d'un Centre Ressource Illettrisme en Bretagne.

2) *Participer à la demande et sous la responsabilité du directeur de l'ANLCI à l'ensemble des réflexions et travaux du groupement, et ce afin :*

- d'apporter, à partir de votre expérience et de la remontée des données régionales, une contribution effective à l'élaboration des orientations soumises au conseil d'administration,
- d'assurer l'interface entre les partenaires institutionnels régionaux et l'Agence en votre qualité de relais opérationnel et territorial de cette dernière,
- de relayer, au plan territorial, les actions engagées par l'Agence notamment la déclinaison en région du Forum permanent des pratiques et des accords-cadres nationaux,
- de fournir les informations et les actualités de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme permettant d'alimenter les supports d'information (site et journaux...),
- de se professionnaliser en prenant part aux formations mises en place par l'Agence,
- de participer aux regroupements nationaux, manifestations nationales ou internationales sur invitation de l'Agence,

S'agissant des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la mission régionale, vous pouvez vous appuyer sur les ressources et les compétences existantes au SGAR de Bretagne et au sein de l'équipe de l'ANLCI.

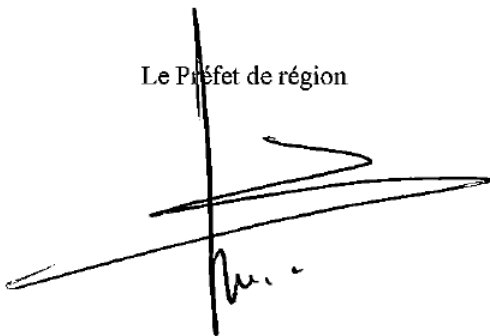
Pour vous seconder dans cette mission, Mme Christine ROYER, affectée au SGAR de Bretagne en qualité de chargée de mission, participera à la mise en œuvre concrète des actions et assurera la coordination et la liaison avec les différents partenaires régionaux. Elle pourra être amenée à vous suppléer auprès de l'ANLCI, en cas d'indisponibilité de votre part.

Vos frais de mission seront pris en compte par l'ANLCI pour les déplacements interrégionaux et nationaux lorsqu'ils sont à l'initiative de l'agence, par la Préfecture de Région pour les déplacements afférents à l'animation technique et à la mise en réseau des acteurs locaux.

Vous rendrez compte de votre activité au préfet de région et au directeur de l'ANLCI, et leur adresserez un rapport annuel d'activité.

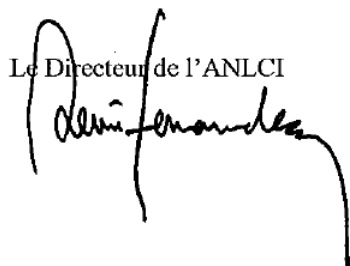
Comptant sur votre investissement personnel dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'illettrisme conformément aux directives de la circulaire du Premier ministre, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Préfet de région



Patrick STRZODA

Le Directeur de l'ANLCI



Annexe n°6. Liste des personnes ayant contribué à l'élaboration du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en région Bretagne.

(Par ordre alphabétique)

- Mme BEUZIT Hélène**, animatrice territoriale – UT DIRECCTE 56.
- M. BIHAN Pierrick**, chargé de mission Service Développement Entreprises – DIRECCTE Bretagne.
- M. BONNET Pierre**, stagiaire IRA Bastia – chargé de l'illettrisme – sous-préfecture de Châteaulin.
- M. BOURTOURAU Hervé**, Délégué général de la Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques des Côtes d'Armor.
- Mme BREARD Georgette**, vice-présidente du Conseil régional Bretagne.
- M. BRIGNON Mikaël**, Mission contre le décrochage scolaire (MLDS) – DAFPIC à Rennes.
- Mme BURLOT Marie-Louise**, assistante de Mme la Sous-Préfète de Châteaulin.
- Mme CASTELAIN Emmanuelle**, directrice de l'Association régionale des Missions locales de Bretagne (ARMLB).
- M. COMBE Michel**, adjoint académique de Rennes – Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.
- Mme CONSILLE Dominique**, Correspondante régionale illettrisme, Sous-Préfète de Châteaulin.
- M. DARTIGUENAVE Bruno**, conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC Bretagne.
- M. DESOUCHES Cyril**, Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation nationale.
- Mme DIMEGLIO Christine**, Adjointe SRFD – DRAAF Bretagne.
- Mme DU TEILLEUL Françoise**, chargée de mission insertion – SRDF- DRAAF Bretagne.
- Mme ELIES Valérie**, conseillère technique à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) du Finistère.
- Mme GEERKENS Arlette**, responsable de la cellule de coordination des actions de l'Etat en Pays Centre Ouest Bretagne (CECCOB).
- M. GELEOC Philippe**, service animation et développement de l'offre d'insertion – Direction de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (DILE) – Département du Finistère.
- Mme GLATRE Armelle**, chargée de mission, responsable des dispositifs « Compétences clés » et « maisons de l'emploi » - DIRECCTE Bretagne.
- Mme GUEGUEN Marylène**, bureau Journée Défense et Citoyenneté – Centre du service national de Brest.
- Mme HIRSCHLER Margaret**, CEPJ, conseillère pédagogique DRJSCS, mission illettrisme Bretagne.
- Mme LE BARON Mélanie**, chargée de projet, Association régionale des Missions locales de Bretagne (ARMLB).
- Mme LOQUET Christine**, chargée des publics éloignés du livre et de la lecture en Bretagne, DR Pôle emploi.
- Mme MADEC Aline**, chargée d'affaires, animatrice du club RH, DR Pôle emploi.
- M. MORVAN Arnaud**, chef du Centre de service national de Brest.
- Mme OGET Marie-Renée**, administratrice (secrétaire) de l'Association régionale des Missions locales de Bretagne.
- M. PHILIPPOT Alain**, Directeur territorial de la protection judiciaire et de la jeunesse dans les Côtes d'Armor et en Ille-et-Vilaine.
- M. PINEL Yann**, responsable du dispositif de Formation – Conseil régional de Bretagne.
- M. RYO Christian**, Directeur de l'établissement public « Livre et lecture en Bretagne ».
- M. SIMORRE Henri**, Directeur (DEFILV) – Conseil régional de Bretagne.
- M. THEFIOUX Dominique**, chef du pôle 3E, Directeur régional adjoint à la DIRECCTE Bretagne.

PLAN RÉGIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

2015 – 2018 BRETAGNE

